BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3951 du Mardi 4 Février 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CRISE LIBYENNE

L'Union africaine se prononce en faveur d'une solution politique

(P.3)

URBANISME

Lancement de l'opération démolition

Après la démolition

(P.4)

JOURNÉE DE LA VIE CONSACRÉE

Redécouvrir la force d'une vocation particulière

(P.9)

EPIDEMIE

L'Afrique sur le pied de guerre face au coronavirus

(P.7)

DROITS DE L'HOMME

Des activistes en prison

(P.4)

DISPARITION

Emilienne Lekoundzou est décédée à Paris

(P.4)

EDITORIAL

A mensonge, mensonge et demi

APPEL A CANDIDATURE

Une importante Institution Financière de la place recherche un Responsable Sécurité et Système d'Information.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES:

• **Intitulé du poste:** Responsable Sécurité et Système d'Information
• **Lieu d'affectation:** Brazzaville
• **Relation hiérarchique:** Directeur de l'Organisation et Système Informatique
• **Formation:** Bac+ 5 en sécurité des systèmes d'information avec une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine.

MISSIONS:
• Administrer le réseau d'exploitation, les accès au réseau et aux données;
• Lutter contre les intrusions et les virus;
• Mettre en place les processus de sécurité.

ACTIVITES DU POSTE:
• Analyser le fonctionnement de l'ensemble de l'entreprise du point de vue accès et faire des propositions d'améliorations;
• Analyser les besoins d'accès aux informations et au réseau des entités et dresser une typologie des contributeurs en fonction des accès autorisés;
• Superviser la gestion des droits d'accès, pour les machines d'une part, et pour les utilisateurs d'autre part, dans le respect des règles de sécurité de l'entreprise;
• Apporter son expertise technique et fonctionnelle sur la partie réseau et sécurité lors du lancement de projets transverses;
• Garantir la maintenance du réseau;
• Proposer des solutions pour lutter contre les piratages, vols et la destruction de données;
• Mettre en place les indicateurs de suivi et de mécanismes d'alerte pour s'assurer de l'emploi des logiciels de protection par les salariés;
• Mener des audits de sécurité (analyse des points faibles du système, des mises à jour des systèmes de protection, de l'évolution de la structure du réseau);
• Garantir l'efficacité et les process de sauvegarde;
• Effectuer la revue et valider les architectures en lien avec les services techniques;
• Etre force de proposition dans les solutions de sauvegardes et gestion des données;
• Proposer des solutions de lutte contre la sortie d'information et l'importation de données potentiellement dangereuses;
• Organiser des sessions de sensibilisation des utilisateurs aux risques;
• Organiser des sessions de formation aux nouveaux protocoles de sécurités;
• Participer à la mise en place du PCA du point de vue technique;
• Organiser la reprise de l'activité d'un point de vue technique en cas d'arrêt (Back up des serveurs; Accès aux logiciels clés pour l'activité etc..);
• Effectuer une veille technologique pour identifier les solutions et des systèmes de sécurité et proposer des adaptations / ajustements;
• Assurer l'organisation du travail de son équipe et fixer les objectifs;
• Assurer le contrôle de premier niveau;
• Effectuer le reporting sur l'ensemble de ses activités.

Compétences Techniques
• Maîtrise du Télécom, réseaux et les plateformes de sécurité technique
• Gestion de projet
• Connaissance des normes de qualité et de sécurité
• Analyse des tableaux de bords et des reportings

Compétences transversales (comportementales)
• Travail en équipe
• Technicité
• Rigueur
• Méthodique
• Polyvalence
• Sens confidentialité et éthique

DOSSIER DE CANDIDATURE:
• Lettre de motivation ;
• Cv daté et signé ;
• Diplômes et attestations de travail.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante: frecrutement2018@gmail.com
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 19 Février 2020.

N.B: Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour un entretien.

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
NOTAIRE
Tél.: (242)05. 521.69.19/06.960.28.72
Etude sise à Brazzaville, 1, rue Mongo (En face de la grotte Mariale de l'Eglise Catholique Sainte-Anne; Avenue ORSY); Poto-Poto.

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 05 Décembre l'an deux mil dix-neuf, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le même jour, aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «DERI-CONGO»
- **Capital Social:** UN MILLION (1.000.000 F.CFA);
- **Siège social:** Brazzaville, au n°47, rue Avenue de la Corniche, Arrondissement VII Mfilou-Ngamaba;

Objet social:
La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
- EXPERTISES TECHNIQUES;
- BATIMENTS DIVERS + GENIE CIVIL;
- RESEAUX DIVERS
- ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT;
- AMENAGEMENTS DIVERS ;
- SOCIO-ECONOMIE, FORESTERIE ET ENVIRONNEMENT ;
- GEOLOGIE-HYDROGEOLOGIE-GEOPHYSIQUE ;
- DEVELOPPEMENT RURAL ;
- TRANSPORT ET AMENAGEMENT URBAIN.

- **Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier ;

Gérance La Société a pour Gérante statutaire Monsieur Gérard LETIA.

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 20 Janvier 2020, sous le numéro RCCM BZV-1-20202 B1200003 .

Pour avis,

Maître Patrick Hervé ANGOUELET,
Notaire

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33
Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77
Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: www.lasemaineafricaine.net

Le Catholic Relief Services -USCCB (CRS) est une agence d'aide humanitaire et de Développement d'Outre-Mer de la Conférence Episcopale des Evêques des Etats-Unis d'Amérique. CRS a été créé en 1943 et travaille dans plus de 100 pays, à travers le monde, avec ses partenaires locaux pour trouver des solutions durables à la souffrance et à la pauvreté dans le domaine des urgences, de la santé, de l'éducation, du VIH/SIDA, de l'agriculture, de l'eau, de la microfinance et de l'édification de la paix.
En juin 2018, CRS a exécuté, par son programme du Congo-Brazzaville, le projet d'urgence Ematelo financé par l'USAID/OFDA, projet au cours duquel CRS à distribué les AEM (Articles Ménagers Essentiel) aux déplacés du département du pool.
CRS exécute un nouveau projet de relèvement appelé TELAMA financé par l'USAID/OFDA dans le Département du Pool. Ce projet qui consiste à appuyer de manière générale la relance des activités agricoles, afin de refaire les moyens de subsistances des populations d'une part; et d'autre part, la réhabilitation des abris endommagés par les évènements dans le Département du Pool.
Dans le cadre du projet Telama, CRS lance un avis de recrutement pour le poste de Chauffeur
Sous la supervision directe du Responsable parc Auto, il/elle sera charge (é):
Responsabilités générales:
Sous la supervision directe du Chargé de l'administration, le chauffeur aura pour rôle de conduire les véhicules CRS (courses et missions), veiller quotidiennement au bon état de fonctionnement des véhicules, assurer l'approvisionnement en carburant des véhicules et groupes électrogènes, assurer et suivre le remplissage des carnets de bord, veiller sur la validité des documents des véhicules, et surtout les réparations de véhicules et générateurs.
Responsabilités spécifiques:
Conduite
- Faire les Courses du bureau;
- Conduire le personnel et les visiteurs de CRS en ville;
- Conduire les missions CRS sur le terrain;
- Distribuer les courriers du bureau;
- Accueillir et accompagner le personnel et les visiteurs de CRS;
Formation, expérience et capacités requises:
- Détenteur d'un diplôme et/ou brevet de la formation en auto (4X4 exigé);
- Être détenteur d'un permis de conduire toutes catégories en cours de validité;
- Avoir une connaissance parfaite du code de la route en vigueur en République du Congo;
- Etre disponible et flexible pour travailler lorsque nécessaire au-delà des heures réglementaires et/ou des jours non ouvrables;
- Avoir au moins 3 à 4 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire, de préférence avec une ONG;
- Avoir une expérience de conduite sur terrain (à l'intérieur du pays) sur des routes difficiles et disponibilité pour des déplacements à l'intérieur du pays;
- Capacité de travailler sous pression et avec des multiples priorités;
-Capacité de communiquer aisément en français (oral et écrit). La connaissance de l'Anglais est un plus. La connaissance en informatique et capacité de manipuler un ordinateur est un plus (Outlook, Excel, Word, etc.)
Composition du Dossier:
- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques);
- Une lettre de motivation adressée au Country Manager Pays, en mentionnant le poste concerné ;
- Copie du permis de conduire;
- Copies certifiées des diplômes;
- Certificat de travail/attestation d'employeur
une pièce d'identité (passeport, CNI) en Cours de validité.
Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature, car seuls les candidats présélectionnés seront contactés.
Notre processus de recrutement est respectueux de l'engagement de CRS à protéger les enfants et personnes vulnérables contre l'abus et l'exploitation.
Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 13 Février 2019 à 12h00, soit au Bureau CRS sis 151, Rue Duplex, Quartier Blanche Gomes, sous une enveloppe fermée indiquant le poste faisant l'Objet de votre candidature, derrière l'ambassade des USA ou par courriel:CG_HR@crs.org
N.B.: les personnes intéressées peuvent au besoin retirer l'intégralité du Job Description à la réception de notre Bureau (adresse indiquée ci-dessus).

Scott BRAUNSCHWEIG

Country Manager

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Amélioration des revenus agricoles à travers le développement des filières durables et le renforcement de la société civile congolaise (PAMTAC-B2)», co-financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Association de Solidarité Internationale ESSOR en partenariat avec les ONG congolaises AGRIDEV et CJID et plus précisément dans le cadre de l'activité «Expertise en suivi évaluation», le projet recherche «Un(e) chargé(e) de mission suivi-évaluation».

Pour plus d'informations, merci de consulter la page Facebook d'ESSOR Congo: ESSORCONGOESSORCONGO ou de vous rendre au siège d'ESSOR Congo sise à la Case 264, Quartier Batignolles (Derrière BOPAKA) -Moungali-Brazzaville

Date limite de l'offre: 15 février 2020 à 10 heures GMT.

Seuls les candidats présélectionnés recevront une réponse et seront contactés pour un premier entretien.

FRENCH VERSION:

"L'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville est à la recherche d'une entreprise qualifiée pour fournir les services de maintenance de ses piscines. Pour toute information supplémentaire, prière de contacter le service des approvisionnements au plus tard Vendredi 14 Février 2020 à 15h00, à cette adresse email : BrazzavilleContracting@state.gov .
Veuillez noter que tout courriel reçu après cette date / heure ne sera pas considéré.
Cordialement.

ENGLISH VERSION:

"The US Embassy in Congo Brazzaville is inviting any qualified company to submit its offer for this solicitation pool maintenance services. For more information on the solicitation package, feel free to contact the procurement office no later than Friday 14th, February 2020 à 15h00, at following address BrazzavilleContracting@state.gov .
Any email received after the date / time will not be considered.
Sincerely"

CRISE LIBYENNE

L'Union africaine se prononce en faveur d'une solution politique

Le Comité de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye a tenu sa réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Brazzaville le 30 janvier 2020 pour étudier l'évolution de la situation de ce pays. La réunion a été convoquée à l'initiative du président du haut Comité, Denis Sassou-Nguesso, président de la République du Congo.

Le présidium de la rencontre

Les membres du Comité ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet de la détérioration de la situation sécuritaire, humanitaire et économique en Libye, rendant les conditions de vie des populations de plus en plus difficiles. Cette situation en Libye nourrit les réseaux terroristes, criminels et autres trafiquants d'êtres humains qui déstabilisent plusieurs pays de la sous-région.

Le Comité a réaffirmé sa solidarité avec le peuple libyen, son ferme attachement à l'intégrité territoriale du pays, à son unité nationale et à son indépendance. Il a pris note de l'offre de l'Algérie en vue de rapprocher les différentes vues et de promouvoir le retour aux négociations.

Le Comité s'est engagé en faveur du dialogue politique libyen en rappelant l'urgence d'un dialogue inclusif réunissant toutes les parties libyennes pour promouvoir la cessation du conflit et la recherche d'une solution libyenne à la crise, prenant en considération les intérêts supérieurs du peuple libyen.

Il a condamné la poursuite des combats dans la capitale Tripoli et ses environs et a réitéré l'urgence d'un cessez-le-feu complet et effectif accompagné d'un mécanisme de surveillance dans lequel l'Union africaine sera associée. A cet effet, le Comité a appelé les Etats membres de l'Union africaine à déployer des observateurs militaires, une fois les conditions réunies, pour participer au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et être en lien avec les parties libyennes.

Le Comité a insisté sur le strict respect de l'embargo décrété par le Conseil de sécurité sur les armes en Libye. Il a appelé ce dernier à appliquer les sanctions prévues en cas de violation.

Il a par ailleurs renouvelé son appel à tous les acteurs extérieurs pour qu'ils cessent immédiatement toute ingérence dans les affaires intérieures de la Libye, notamment la livraison d'armes et le recrutement de mercenaires, qui exacerbent la crise avec des conséquences sur la vie des biens et des personnes et qui menacent les intérêts fondamentaux du peuple libyen et ses aspirations légitimes à la liberté, à la paix, à la démocratie et au développement.

Le Comité a condamné les activités terroristes, l'emploi des combattants étrangers et le recours au mercenariat, ainsi que toute facilitation de transit, de transport ou de recrutement illégaux, constituant des violations graves conformément à la Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique du 3 juillet 1977.

Le Comité a exprimé sa préoccupation compte tenu du niveau sans précédent de la circulation d'armes sophistiquées en Libye, qui aggrave le conflit et menace la paix et la sécurité du pays, des Etats voisins et du Sahel.

Par ailleurs, le Comité a appelé la Commission de l'Union africaine à veiller à la mise en œuvre des mécanismes de lutte contre la criminalité et le terrorisme transfrontaliers auprès de ses Etats membres.

Préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire en Libye, le Comité a appelé à la protection internationale des migrants africains détenus en Libye et employés comme combattants et boucliers humains.

Il a appelé à la mobilisation de l'aide humanitaire en faveur des populations vulnérables, des refugiés et des déplacés internes. Le Comité a lancé également un appel aux parties belligérantes de veiller au strict respect du droit International humanitaire, notamment par la sécurisation des hôpitaux, des écoles ainsi que la facilitation de l'acheminement de l'aide.

Le Comité a souligné le principe de la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles et réaffirme que celles-ci en sont la propriété du peuple libyen.

Le Comité a rappelé que les installations portuaires et aéroportuaires civiles doivent être mises au service des citoyens libyens et placées en dehors de toute activité militaire mettant en péril la vie des civils ou les empêchant de bénéficier des services de ces installations.

Il a décidé de préparer et de tenir la Conférence inter-libyenne de réconciliation conformément aux décisions pertinentes de l'Union africaine, en concertation avec les pays voisins et les Nations Unies. Pour cela, le Comité a décidé de créer une Commission préparatoire Inclusive de ladite conférence. Celle-ci doit être ouverte au Gouvernement d'Union nationale, à l'Armée nationale Libyenne, aux autres forces politiques et sociales nationales qui ne font pas partie des deux acteurs mentionnés.

Le Comité a adopté une feuille de route fixant les principales étapes de ce processus. Elle précise la composition de la Commission préparatoire du forum, le calendrier de ses réunions et statue sur les ressources humaines et financières requises pour le succès de sa mission.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

A mensonge, mensonge et demi

Les réseaux sociaux ne disent que des mensonges; les réseaux disent ce que l'on nous cache. Deux versions d'une réalité incontournable. Deux versions qui peuvent être dans le faux ou dans l'erreur, avec des exemples pour ou contre à profusion. Brandir le seul contenu d'un réseau social pour défendre ou attaquer une cause est vain. Car, à l'image du monde mouvant où nous sommes, ce qui est véhiculé par le net au matin devient obsolète au soir.

C'est pourquoi il est inutile pour un Gouvernement de venir avec baguettes et power-points au tableau de la vérité, démentir ce qu'un réseau social aura dit. C'est donner de la consistance à ce que l'on s'évertuerait à minimiser; c'est dire à ceux qui ne savaient pas qu'un événement a eu lieu qui aurait mérité d'être porté à leur attention. Contre-productif !

D'autant que dans nos sociétés où la dissimulation de l'information, l'escamotage de la vérité et la distorsion de la réalité ne sont pas inconnues, l'opinion préfère avoir à faire à un réseau social déformateur qu'à un gouvernement proclamant qu'il dit la vérité. «Vous dites la vérité: vraiment? Maintenant ou toujours? Toujours ou de temps en temps? Un tout petit peu ou toujours en totalité?

Même dans les pays de grandes traditions démocratiques, aucun Gouvernement ne recevrait le 10/10 pointé si on devait regarder de plus près à ses annonces tonitruantes. Nous avons connu des Colin Powell nous indiquant à la baguette l'emplacement des armes irakiennes de destruction de masse. Nous avons connu des Gouvernements jurant leurs grands dieux qu'un nuage nucléaire soulevé à Tchernobyl, en Ukraine, n'avait aucune chance de franchir les Alpes.

Plus près de nous, dans l'espace et dans le temps, nous avons applaudi à une armée de RDC proclamant urbi et orbi que la rébellion ougando-musulmane était désormais «décapitée» dans l'est du pays. Mais seulement 48 heures après, les têtes qu'on dénombrait sur la paille de la brousse étaient celles des paisibles paysans à qui on avait assuré la protection définitive.

Notre propre pays se pose un peu là aussi lorsqu'il s'agit d'énoncer des vérités arrangées; de proclamer des engagements fermes de lutte contre la corruption, la gabegie ou les antivaleurs. La force de le dire est là, celle de le faire chancelante. Toujours. Les réseaux sociaux ont donc au moins le mérite de ne pas se laisser appâter au miel des promesses, même s'ils se croient obligés d'en rajouter.

Albert S. MIANZOUKOUTA

CLUB-2002 PUR

«Le dialogue au Congo est désormais constitutionnel et point n'est besoin de demander ce qui existe déjà»

Cela fait exactement 18 ans jour pour jour que le parti pour l'Unité et la République a été créé. Cet événement historique a été célébré avec éclat à l'hôtel Olympic, à Brazzaville, à travers une conférence de presse animée par le secrétaire général de ce parti membre de la majorité présidentielle, Juste Désiré Mondelé, qui est également député de la première circonscription de Ouenzé, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, et conseiller spécial du Président de la République. En présence des cadres, militants et sympathisants de ce parti, il a indiqué que «le dialogue au Congo est désormais constitutionnel».

Juste Désiré Mondelé

Faisant un bref rappel historique du parti, le secrétaire général du club 2002-PUR a indiqué que tout est parti d'une simple association Club-2002; c'est une idée d'un grand patriote à savoir Guy César Wilfrid Nguesso, et qui, après son premier congrès extraordinaire, est devenu un parti à part entière. Parti d'idéologie chrétienne démocrate, le club-2002 dont l'objectif est le soutien indéfectible au président Denis Sassou-Nguesso, célèbre l'âge de la maturité: *«Aujourd'hui le parti compte 46 élus locaux sur l'ensemble du territoire national, deux élus dans les deux chambres du parlement. 18 ans club-2002 pur fait déjà parler de lui. Son bilan est positif*», a-t-il dit.

Il a éclairé la lanterne de l'auditoire sur la nature des relations qui existent entre le PCT, parti leader de la majorité, et le club-2002 PUR.

Il a souligné qu'il n'y a pas de flou, parce que les deux formations politiques ont un dénominateur commun, qui est le soutien indéfectible du *«champion»* Denis Sassou-Nguesso, président du comité central du PCT. *«C'est ainsi que ces deux partis sont des alliés naturels»*, a-t-il martelé.

Pour preuve, il a fait savoir qu'au 5e congrès ordinaire du PCT qui vient de se tenir, le club 2002 PUR a annoncé dans son message que le président Sassou-Nguesso est le candidat du parti à l'élection présidentielle de 2021.

S'agissant de la proposition des partis de l'opposition demandant le report de la présidentielle 2021, Juste Désiré Mondelé est loin de partager cet avis, tout en demandant à ces derniers de se mettre à l'œuvre pour aller à cette échéance, comme tout candidat. En ce qui concerne la convocation d'un dialogue inclusif exigé par l'opposition, le secrétaire général du Club 2002 -PUR a tout simplement indiqué qu'au Congo, le dialogue est désormais constitutionnel et point n'est besoin de demander ce qui existe.

A propos de l'offensive diplomatique que mène l'UPADS par son premier secrétaire Pascal Tsaty-Mabiala, pour expliquer ses propositions contenues dans son message du 26 décembre 2019, il a indiqué que le chef de file de l'opposition est allé trop loin en s'adressant aux diplomates au lieu de s'arrêter à la déclaration rendue publique le 26 décembre dernier. *«En même temps on revendique son indépendance, en même temps, il arrive que les cadres, lorsqu'il faut prendre des raccourcis vont à l'Union européenne (UE) et au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Mais vous entendez rarement qu'on a parlé avec le groupe africain par exemple»*, a-t-il dénoncé.

Pour le secrétaire général du Club 2002-PUR, si cette démarche émane des diplomates, le Club 2002-PUR est ouvert pour échanger avec eux, pour leur donner sa position. *«Nous allons dire que le Congo se porte bien, il n'y a pas de crise politique dans le pays, comme la plupart des pays de la sous-région, le Congo est en train de subir une crise conjoncturelle économique qui est en train de passer. Donc nous ne voyons pas pourquoi on voudrait créer une crise artificielle alors qu'il y a des foyers de tension dans la sous-région»*, a-t-il mis en garde.

Pascal AZAD DOKO

URBANISME

Lancement de l'opération démolition

L'opération de démolition des habitations pour l'installation de la Zone économique spéciale a été officiellement lancée le 28 janvier 2020 par les ministres Pierre Mabiala et Gilbert Mokoki, respectivement, des Affaires foncières et du Domaine public et des Zones économiques spéciales. Elle a eu lieu dans la zone de démarrage du projet, sur une superficie de 33 hectares.

Après la démolition

Il ne s'agit pas d'un déguerpissement mais plutôt d'une démolition parce que nous sommes là dans la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique qui avait démarré depuis longtemps. Et, puisque l'opération d'indemnisation juste et préalable avait également commencé, il y a eu des expropriés qui ont touché leur indemnisation de façon juste et préalable tel que l'exige la loi et comme ils ont laissé des bâtis sur le terrain, notre travail a consisté à les démolir pour mettre à la disposition du projet une zone déjà indemnisée et donc déjà expropriée», a expliqué le ministre Pierre Mabiala.

Et d'ajouter: *«Nous démolissons pour consolider et incorporer cette zone dans le domaine public. Ici, il n'y a même pas eu des contentieux parce que, la procédure qui veut que les expropriés soient, de façon juste et préalable, indemnisés a été respectée. L'opération a été parfaite. Le terrain appartient désormais à l'Etat qui le met à la disposition de la zone économique spéciale de Pointe-Noire»*, a t-il précisé.

Le ministre Gilbert Mokoki a estimé que c'est une réaction positive et une satisfaction suite à une opération qui se déroule sans heurts. *«La responsabilité de la partie congolaise est de mettre à la disposition du développeur des terrains libérés de tous contentieux et de tout problème. Nous sommes satisfaits du fait que cette démarche d'expropriation n'a pas rencontrée des problèmes. Nous sommes satisfaits parce que l'opération s'est déroule bien. C'est déjà un pas vers le début de l'aménagement de cet espace»* s'est-il réjoui.

Sur l'utilisation des engins du génie travaux de l'armée, Gilbert Mokoki s'est expliqué: *«Le Chef suprême des armées avait instruit le ministère de la Défense pour monter un bataillon génie travaux. Et, nous avons une école de génie travaux, qui forme le personnel qualifié pour la conduite des engins, où nous avons même mis en formation 25 stagiaires dont l'échantillon est ici présent. Pour nous, c'est une preuve que le génie peut travailler pour les besoins de la nation et à moindre coût, parce que, nous avons consulté des entreprises privées pour faire ce travail, mais il y a eu une qui nous a produit une facture pro-forma très exorbitante alors qu'avec le génie travaux c'est la moitié de ce prix. C'est très bon, d'utiliser cette force du génie qui a les mêmes capacités qu'une entreprise privée. Vous voyez que ce sont les jeunes qui conduisent ces engins et nous espérons que cet exemple va servir pour d'autres travaux pour les besoins de la nation».*

Après le lancement de l'opération démolition des bâtis, le ministre Gilbert Mokoki a eu une séance de travail avec les membres de la Commission d'enquête parcellaire, composée d'une dizaine d'experts issus des ministères des Affaires foncières et du Domaine public, de l'Aménagement du Territoire, des Grands travaux et des Zones économiques spéciales pour évaluer le travail déjà accompli.

Selon l'exposé fait par le directeur général du cadastre, Ange Poungui Lébo, président de la Commission d'enquête parcellaire: *«Après 3 mois, le travail est déjà exécuté à près de 90%».*

Le ministre a exhorté la Commission de terminer le travail sur le terrain et le traitement des dossiers au plus tard à la fin du mois de février *«pour que les investisseurs qui viendront trouvent un terrain déblayé et libéré de toute contrainte aussi bien au plan du paiement et que de la démolition et libération de l'espace. La partie A abritera les industries légères alors que la partie B abritera les industries lourdes, comme la raffinerie, la métallurgie et la centrale à gaz. Pour le reste, ils ont promis finaliser les états de paiement. Nous attendons ces états pour qu'au niveau du Gouvernement nous nous employions à chercher les financements pour libérer ces espaces»*, a-t-il déclaré.

KAUD

DROITS DE L'HOMME

Des activistes en prison

La plateforme des organisations de la société civile pour le respect des droits de l'homme et la démocratie exige la libération immédiate de cinq activistes défenseurs des droits de l'homme membres du Mouvement citoyen Ras-Le-Bol. Ils sont «en détention arbitraire» à la prison de Brazzaville depuis le 23 décembre 2019. Les organisations des droits de l'homme se sont exprimées au siège de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) à Brazzaville, samedi 1er février 2020. La déclaration a été lue par Christ Freedman Bouka, chargé de la stratégie et de la formation au sein de la coordination nationale du Mouvement citoyen Ras-Le-Bol, en présence de Washington Ebina, président de la Fondation Ebina, Alex Wa Ibaka, président de l'association M22, Jean Nganga, président de l'Association de promotion des populations autochtones, ainsi que les membres du Mouvement citoyen Ras-Le-Bol.

La déclaration dont sont signataires treize associations de la société civile membres de la plateforme réclame la libération pure et simple des cinq membres détenus à la maison d'arrêt de Brazzaville. Les animateurs de la rencontre ont fait état d'un dossier vide, car ne présentant aucun fait qualifié d'incitation aux troubles à l'ordre public. Présentant le récit de l'arrestation des cinq activistes, la plateforme a indiqué que Céleste Nlemvo Makéla a été arbitrairement arrêté, sous la forme d'enlèvement par les services de sécurité le 22 décembre 2019, à Pointe-Noire, après un bref séjour à la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST). Il a été aussitôt transféré à la maison d'arrêt de Brazzaville, le 23 décembre 2019. Les quatre autres sont Parfait Mabiala, Franck Donal Saboukoulou, Guil Ossebi et Meldry Dissavoulou, responsables de mouvements associatifs, comme Association jeunesse en éveil du Congo (AJEC) et les Incarneurs d'Espoir, coordonné par Andréa Ngombé, basé à Paris en France. Ce dernier a annoncé sa candidature à la prochaine élection présidentielle de 2021. Les quatre ont respectivement été arrêtés le 23 novembre 2019 à Pointe-Noire et les 13, 16 et 17 décembre 2019 à Brazzaville. Ils se retrouvent tous à la maison d'arrêt de Brazzaville pour *«Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat».*

Les responsables de la plateforme

Les autorités congolaises leur reprocheraient un soutien affiché sur les réseaux sociaux aux idéaux d'une dynamique politique que prône l'association dénommée *«Incarner Espoir»*. Selon la déclaration, *«les arrestations ne peuvent se justifier ni sur le plan légal ni sur le plan humain. La Plateforme des organisations de la société civile pour le respect des droits de l'homme et la démocratie a des raisons de croire que les accusations portées contre les cinq activistes sont de caractère politique. La plateforme s'inquiète également du spectre de la violence politique et de la répression qui est de plus en plus visible en République du Congo».*

«Notre plateforme demande aux autorités congolaises de libérer rapidement les cinq activistes et de mettre fin à toute forme d'intimidation et de harcèlement judiciaire à l'encontre des acteurs de la société civile. Nous interpellons également la communauté internationale, à savoir : les Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine…sur la situation des droits humains et des libertés fondamentales en République du Congo et plaide pour l'insertion du Congo dans les priorités de son agenda».

A noter que le Tribunal s'est déjà prononcé à travers une ordonnance de refus de mise en liberté provisoire sollicitée par Céleste Nlemvo Makéla, publiée le 20 janvier dernier et signée du magistrat juge d'instruction du 4e cabinet du Tribunal de Grande Instance, de Brazzaville, Karel Arian Ossombi. Il est maintenu en détention. La plateforme a conclu sa déclaration en soutenant que ces arrestations sonnent comme un signal négatif à l'endroit des organisations de la société civile à l'approche des élections présidentielles de 2021, mais aussi politiques qui voudraient faire un usage des libertés d'expression et de manifestation pacifiques dans un contexte politique tendu et incertain.

Ph. B.

DISPARITION

Emilienne Charlotte Lekoundzou est décédée à Paris

Sénatrice de la Lékoumou, Emilienne Charlotte Lekoudzou est décédée le 1er février 2020 à l'hôpital américain de Paris, en France. Membre de la Commission santé, affaires sociales, famille et développement, elle fut également députée de Sibiti.

Membre du Comité d'honneur du PCT, Mme Emilienne Charlotte Lekoundzou a servi à l'Etoile du Congo comme handballeuse et au sein des Diables-Rouges, avant d'assumer les fonctions de présidente de la Fédération congolaise de handball de 2001-2004 et membre de la Confédération africaine de handball.

Elle s'est également distinguée à la tête de la Commission ad hoc préparatoire à la tenue de l'assemblée générale de l'Association sportive Etoile du Congo en 2017, en vue de donner du sang neuf à l'Etoile du Congo en proie à l'époque à une querelle de leadership...

Mme Emilienne Charlotte Lekoundzou était membre du Comité des anciens dirigeants généraux et sages de l'Etoile du Congo.

Chrétienne, elle était membre du Conseil paroissial de la Cathédrale Sacré-Cœur et a dirigé la chorale Emile Biayenda de Brazzaville.

Le Sénat a tenu une séance plénière spéciale le 3 février dernier consacrée à l'organisation des obsèques. Elle a été présidée par Julien Epola, premier secrétaire du Sénat. Une coordination et trois sous commissions ont été mises en place.

DEVOIR DE MEMOIRE

Les anciens combattants de la Cuvette et de la Sangha à l'honneur

En ce début d'année 2020, l'attaché de défense près l'ambassade de France en République du Congo, le colonel Cazenave-Lavie, a rendu visite aux anciens combattants, à l'occasion d'un déplacement dans les départements de la Cuvette et de la Sangha.

Les anciens combattants étaient à l'honneur

Grâce à l'entregent du commandant de zone (Comzone), le colonel Nicodème Ifoko, et au soutien du capitaine de frégate commandant le bataillon de fusiliers marins, Didace Midiko, le colonel Cazenave-Lavie a visité le site de Mbirou, théâtre d'affrontement entre des forces françaises et allemandes au début de la Première guerre mondiale. Le directeur départemental du patrimoine et des archives de la Sangha, M. Justin Coddy Cuhabezock, a édifié les autorités militaires congolaises et françaises sur le récit des évènements du 22 août 1914 et des jours suivants dans la région. A cette occasion, la délégation a pu parcourir une partie de la Sangha et visiter le mémorial de la bataille. Celui-ci avait été réhabilité à l'occasion du centenaire du début de la Première guerre mondiale en 2014 et inauguré par les ambassadeurs de France et d'Allemagne, comme un nouveau symbole de réconciliation.

Continuant leur devoir de mémoire, les autorités se sont par la suite rendues à Ouesso chef-lieu de la Sangha afin de rencontrer deux anciens combattants ayant servi sous le drapeau français au siècle dernier.

Le séjour de la délégation s'est poursuivi le lendemain par une cérémonie à Makoua (Cuvette), où une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts, en présence de trois veuves et d'anciens combattants de la Force publique, soutenus par l'Office national des anciens combattants (ONAC) au Congo. Ces rencontres, émouvantes, ont été l'occasion d'enrichir la connaissance de l'histoire commune entre la France et la République du Congo, grâce au partage d'anecdotes et d'expériences personnelles d'Extrême-Orient ou d'Afrique.

Source: Ambassade de France au Congo

ENVIRONNEMENT

Arlette Soudan-Nonault a dévoilé la stèle du tri national de la Sangha

La ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan-Nonault, a effectué le 31 janvier dernier une mission à Bamassa, dans le département de la Sangha, en compagnie de son collègue de la Culture, Dieudonné Moyongo. Pour dévoiler la stèle du tri national de la Sangha, complexe transfrontalier composé des parcs nationaux Nouabalé Ndoki (Congo), Loboké (Cameroun) et Dzanga (RCA), inscrit depuis 2012 sur la liste du patrimoine culturel et naturel mondial de l'UNESCO. Il est le tout premier site du patrimoine mondial à être inscrit au nom des trois Etats.

C'est dans une ambiance festive que s'est déroulée la cérémonie qui a connu la présence des autorités locales, le directeur de WCS et du parc Nouabalé Ndoki et les populations bantous et autochtones. Elle revêtait un caractère important, celui de positionner du positionnement de trois pays concernés, comme vecteur de la conservation de la biodiversité mondiale sur lesquels *«la communauté mondiale se doit de continuer d'apporter une attention particulière et un accompagnement efficient et mérité»*, a indiqué le représentant de l'UNESCO.

Le tri national de la Sangha, complexe transfrontalier composé des parcs nationaux Nouabalé Ndoki (Congo), Loboké (Cameroun) et Dzanga (RCA), est inscrit depuis 2012 sur la liste du patrimoine culturel et naturel mondial de l'UNESCO.

Pour lui, la bonne gouvernance de cet écosystème, riche en flore et en faune devrait constituer un levier important de valorisation de ce paysage et une réponse aux trois dimensions: écologie, économie et social de l'agenda 2030 du développement durable.

Cette reconnaissance de la communauté des nations consacre les efforts des trois pays dans la conservation de la biodiversité et la préservation du capital national. Le tri national qui s'étend sur une superficie 746.309 ha, abrite un large spectre de forêts humides, riches en espèces dont certaines en danger d'extinction. Le tri national de la Sangha est le tout premier site du patrimoine mondial à être inscrit au nom des trois Etats.

Dans son allocution, Mme Arlette Soudan-Nonault a rappelé que le bassin du Congo est le second poumon écologique de la planète. Elle a insisté sur la conservation de ce patrimoine. *«Lorsque nous parlons du bassin du Congo comme étant le second poumon écologique de la planète, c'est parce que cette biodiversité s'appuie sur ce parterre végétal qu'on appelle forêt du bassin du Congo. C'est très important que nous le préservons. Nous comptons sur les différents partenaires pour sensibiliser et faire beaucoup de pédagogie au côté des populations qui nous disent simplement qu'elles veulent continuer de vivre de la gueulette et de pêche de façon durable, mais apprenez-nous à gérer ces notions de durabilité»*, a expliqué la ministre qui après, a procédé au dévoilement de la stèle du tri national de la Sangha, en compagnie de Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des arts.

Après le dévoilement de la plaque...

... la photo de famille.

Cyr Armel YABBAT-NGO

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Préserver les équilibres écologiques et climatiques de notre environnement

Les 2 février de chaque année, l'humanité célèbre la Journée mondiale des zones humides. Cette année, elle a été placée sous le thème: «zones humides et biodiversité». A cette occasion, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement. «La préservation et la gestion durable des zones humides s'imposent comme une nécessité mais aussi comme une responsabilité face aux générations présentes et futures», a-t-elle déclaré.

Pour la ministre, ce thème vient à juste titre nous rappeler à quel point les zones humides sont, non seulement un sanctuaire pour la biodiversité, mais aussi essentielles à la vie des communautés. En effet, les zones humides sont des étendues de marais, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. A l'heure où les effets néfastes du changement climatique impactent de plus en plus les populations et les écosystèmes dont elles dépendent à travers le monde, elles constituent une *«partie de notre réponse commune pour augmenter notre capacité de résilience face à ce phénomène»*, a expliqué Arlette Soudan-Nonault.

De nos jours, les zones humides sont parmi les zones les plus dégradées et les plus menacées du monde à cause surtout des activités anthropiques. Près de 35% d'entre elles ont déjà disparu de la surface de la terre, bien qu'une grande partie de la population mondiale en dépende pour sa survie et que 40% des espèces animales y vivent et s'y reproduisent.

La disparition progressive de ces zones humides est un facteur aggravant du réchauffement climatique car leur capacité de séquestration du carbone est supérieure à celle des écosystèmes terrestres. Ces zones qui ne couvrent qu'environ 3% des terres de la planète, retiennent près de 30% de tout le carbone terrestre, soit deux fois plus que toutes les forêts du monde réunies.

Les zones humides qui ne représentent que 6% des terres émergées, soit environ 778 millions d'hectares, sont parmi les écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés. *«Elles sont vitales pour la survie de l'humanité et figurent parmi les milieux les plus productifs de la planète. Berceau de la diversité biologique, elles fournissent l'eau et les éléments nutritifs dont d'innombrables espèces de plantes et d'animaux dépendent pour leur survie. Malheureusement, ces milieux humides sont de plus en plus menacés à l'échelle mondiale, du fait des activités humaines»*, a regretté Mme Arlette Soudan-Nanault.

Elle a fait remarquer qu'au cours des 50 dernières années, la planète a perdu 50% de ces zones. *«Cette disparition, qui est 3 fois plus rapide que la déforestation, a des conséquences inquiétantes non seulement sur les populations qui en dépendent mais aussi sur les équilibres écologiques et climatiques mondiaux».*

Arlette Soudan-Nonault

A l'heure où les changements climatiques constituent une menace majeure pour l'humanité, *«rappelons-nous que les zones humides séquestrent 30% du carbone terrestre. Elles sont donc de véritable puits de carbone que nous devons à tout prix préserver si nous voulons atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat»*, a-t-elle indiqué.

La ministre a estimé que la préservation et la gestion durable des zones humides s'imposent comme une nécessité mais aussi comme une responsabilité face aux générations présentes et futures. *«Notre pays, qui a ratifié la Convention de Ramsar en 1998, a inscrit à ce jour 14 sites qui couvrent une superficie totale de près de 14 millions d'hectares au titre de cette Convention. Parmi les zones humides les plus emblématiques que compte notre pays figurent les mangroves de la zone côtière et les tourbières du Lac Télé. Si nos tourbières demeurent à ce jour bien préservées, nos mangroves par contre sont sujettes à différentes menaces inhérentes à nos activités. Notre pays a déjà en 30 ans perdu 60% de ses mangroves avec des incidences sur la ressource halieutique, car ces marais maritimes sont des lieux de reproduction des poissons. Cette perte contribue également au réchauffement climatique, les mangroves étant des écosystèmes à fort capacité de séquestration de carbone»*, a précisé la ministre.

Face aux enjeux de la préservation des zones humides, Mme Arlette Soudan-Nonault pense que *«notre conscience collective est donc interpellée face. Nous en sommes tous à la fois les acteurs et les responsables. Le temps de l'action, c'est maintenant. Nous avons besoin des zones humides si nous voulons perpétuer le cycle de vie sur terre. Les défis sont colossaux. Ils sont d'ordre social, sociétal, économique, environnemental et institutionnel. Il nous faut préserver nos zones humides afin de maintenir les équilibres écologiques et climatiques dans notre environnement. Nous devons donc aller vers une transformation qualitative de nos modes de vie et de nos économies pour atténuer la pression qui s'exerce sur ces zones fragiles. Ainsi, des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés permettront le développement de solutions au bénéfice de nos sociétés et de la conservation de la biodiversité»*, a-t-elle déclaré.

KAUD

Coup d'oeil en biais

Bouillonnement au CHU de Brazzaville

L'Inter-syndicale et le SYNAMEC du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) n'entendent pas subir les événements. Ils ont convoqué en assemblée générale des médecins. La réunion se tient ce mardi 4 février 2020 à 11h. Les syndicalistes évoquent notamment *«le manque d'eau; les fermetures des blocs opératoire et d'accouchement, de la stérilisation centrale, de la cobaltothérapie, de l'IRM, du Scanner; la pharmacie vide; la cellule des passations de marchés suspendue; la radiologie fonctionnelle à 10%; les laboratoires fonctionnels à 10%; la salle d'hospitalisation non stérilisée et non désinfectée»...*

Des ministres démolisseurs en action à Pointe-Noire

Gilbert Mokoki, ministre des Zones économiques spéciales, et Pierre Mabiala, ministre des Affaires foncières et du domaine public, ont procédé à la destruction des maisons qui se construisaient dans l'emprise de la zone économique spéciale, à Pointe-Noire, le 28 janvier dernier. C'est un pas vers l'aménagement de cette zone.

Un gros arbre s'effondre à Mpila (Talangaï)

La bourrasque qui a soufflé sur Brazzaville la nuit du jeudi 30 au vendredi 31 janvier 2020 a déraciné le gros arbre vieux de 85 ans qui était à l'entrée du CEG 31 juillet de Mpila, à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. En s'effondrant, il s'est couché en travers du portail d'entrée de l'établissement qu'il a endommagé. Le mur de clôture présente aussi des fissures. On ne le dira jamais assez, les vieux arbres constituant un danger, ils doivent être élagués ou coupés!

Un spectacle inacceptable en plein 21e siècle

Pour atteindre le rond-point Mouhoumi en provenance du rond-point GPC (ex-La Base), l'arrêt CEG est un passage obligé. Mais à cet arrêt, la route ressemble à un bourbier. Le bitume a fait place au sable qui se transforme en boue quand il pleut. Même quand il ne pleut pas, les véhicules s'embourbent. Quelqu'un a comparé cela à un bain de canards sauvages. Des jeunes exigent des chauffeurs de payer pour les aider à sortir du bourbier.

Un taximan pas respectueux

Samedi 1er février 2020, sur l'avenue de La Base, vers le rond-point La Frontière, une jeune fille est sortie précipitamment d'un taxi. Que s'était-il passé? Selon son témoignage, le taximan a tenu à ce qu'elle monte à la chaise avant, ce qu'elle a fait sans hésiter. Après quelques discours, le chauffeur en est venu à quelques gestes absolument déplacés qu'elle n'a pas supportés. Comme il est difficile de sauter de la voiture en pleine vitesse, il a fallu un embouteillage sur la route pour que la passagère puisse sortir en criant. Il faut avouer que ce n'est pas là un cas unique.

Paris sportifs: attention à la dépendance!

Combien sont-ils maintenant les parieurs invétérés des matches de football? Des kiosques de paris sportifs poussent partout facilitant le jeu. Fonctionnaires, militaires, chômeurs, élèves et étudiants ne jurent plus que par les paris. En constatant dimanche 2 février 2020 qu'il y avait foule dans la salle des jeux situé en face de l'école de football Gothia, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville, un septuagénaire s'est arrêté et a attiré l'attention des parieurs. *«Au début on tente sa chance; et puis, on sombre dans la dépendance, dans l'esclavage; on veut récupérer les sommes investies. Alors, on joue de plus en plus et des sommes de plus en plus fortes. On dilapide des biens de la famille, on emprunte pour jouer, ou bien on vole. De grâce, faites attention à ne pas tomber dans le système d'esclavage».*

L'air pollué tue

La pollution atmosphérique émanant essentiellement des activités humaines, comme le transport routier, la production d'énergie, l'industrie, les ménages, impacte non seulement la santé humaine, elle dégrade aussi les écosystèmes, telles que les forêts, les rivières et réduit les rendements agricoles. Elle tue aussi. Selon l'Organisation mondiale de la sabté (OMS), elle provoque la mort de sept millions de personnes chaque année. Quelques 90 % de ces décès se produisent dans les pays à faible revenu, notamment en Afrique et en Asie.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le budget exercice 2020 en hausse de 4,58% par rapport à celui de l'exercice précédent

Présidé par Georges Emmanuel Zoula, administrateur, remplaçant Christian Barros son président empêché, le Conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) s'est réuni en session ordinaire mercredi 29 janvier 2020. A l'issue de cette session, à laquelle ont participé Evariste Ondongo, directeur général de la CNSS et les cadres de cette institution, le budget général exercice 2020 a été arrêté à 72 794 127 182 FCFA, sur la base d'un recouvrement mensuel moyen de 6,066 milliards de FCFA. Le budget 2020 est en hausse de 4,58% par rapport à celui de l'exercice précédent.

Georges Emmanuel Zoula

Dans son mot introductif, Georges Emmanuel Zoula a rappelé que la session s'est tenue à un moment où l'Institution est confrontée à de sérieuses difficultés de trésorerie. C'est en 2016, a-t-il dit que la CNSS a commencé à ressentir les effets de la crise économique et financière touchant le pays, marquée essentiellement par des fermetures d'entreprises et des licenciements des travailleurs. En dépit de cette situation, la caisse a de manière régulière maintenu le paiement de toutes les prestations sociales; assuré son fonctionnement et réalisé des investissements, cela grâce notamment aux délibérations courageuses arrêtées par le Conseil d'administration lors de sa session extraordinaire du 10 novembre 2016.

Le Conseil d'administration de la CNSS a permis d'adopter entre autres documents, le rapport d'activités 2019, le plan d'actions 2020, le budget exercice 2020, le compte rendu de la 8e session de la commission de recours gracieux et des divers.

De l'examen du rapport d'activités 2019, dans le contexte économique de crise persistante en 2019, les services de la CNSS ont connu un fonctionnement régulier. Les prestations sociales ont été servies à l'ensemble des bénéficiaires malgré le léger retard constaté au troisième et au quatrième trimestre qui est en cours de paiement; 1427 nouveaux employeurs et 14125 nouveaux salariés ont été immatriculés, etc. Le Conseil d'administration, tout en prenant acte du rapport d'activités 2019 du directeur général a exprimé sa satisfaction et a encouragé la direction générale à être toujours dans l'action pour relever ses nombreux défis.

Concernant le plan d'actions 2020, le Conseil a adopté le plan d'actions 2020 de la CNSS qui comprend onze actions s'articulant autour des trois axes prioritaires ci-après: la consolidation de la gouvernance avec un accent particulier sur la rationalisation des charges d'exploitation et le renforcement des contrôles dans tous les domaines; la redynamisation du recouvrement, afin de garantir la capacité opérationnelle de l'organisme; la poursuite de la promotion de la sécurité sociale avec deux volets: l'extension de la couverture sociale aux populations actives non couvertes et la promotion de la prévention des risques professionnels.

Le Conseil a suivi le compte-rendu de la commission de recours gracieux du Conseil d'administration qui s'est réunie du 12 novembre 2019 au 21 janvier 2020, pour examiner 261 requêtes. Les décisions ci-après ont été prises: 8 requêtes ont été déclarées recevables et 253 requêtes rejetées.

Le Conseil a adopté quatre délibérations et une recommandation. S'agissant de la recommandation, le Conseil a demandé au Gouvernement de convoquer une session extraordinaire du comité national du dialogue social consacrée aux questions de retraite.

Clôturant les travaux, Georges Emmanuel Zoula s'est dit satisfait que le Conseil ait doté la direction générale des outils nécessaires au fonctionnement harmonieux et efficace de l'organisme.

Le président de séance a ensuite félicité le directeur général et son équipe pour n'avoir jamais fait transparaître le moindre signe de désespoir malgré la difficulté de leur tâche, au plus fort de la crise économique.

A noter qu'à ce Conseil d'administration, deux femmes ont fait leur entrée. Il s'est agi de Mme Edith Laure Itoua, conseillère à la Protection sociale du Président de la République et Mme Clarisse Ivoutouhi Yirama-Pemba, directrice générale de la sécurité sociale.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Tout pour le peuple, vraiment? Qu'est devenu ce slogan du PCT que nous scandions tous? Pourquoi les ailes et cuisses de poulets toxiques ne sont-elles réservées qu'à quelques-uns? Notre pays est riche: pourquoi le partage équitable des richesses est-il à ce point difficile?

Papa Jacky (Brazzaville)

DOUANES

Modernisation accrue des structures et pratiques

La communauté douanière internationale a célébré le 26 janvier dernier comme chaque année la Journée internationale des douanes. Au Congo, l'évènement a été marqué la veille par la publication d'un message de Mme Olga Ingrid Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale et la tenue d'une table ronde à la Direction générale des douanes. Les professionnels y ont réfléchi à la vision, l'orientation et le programme de travail pour l'année. La table ronde a été dirigée par Serge Victor Ignoumba, vice-président de la commission d'organisation de cette journée et directeur de la prévision et des statistiques à la direction générale.

Cette année, le message de l'Organisation mondiale des douanes invite les douanes du monde et leurs partenaires à mutualiser les efforts autour du thème retenu portant sur *«La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète»*.

A travers ce thème, les administrations des douanes sont invitées à se focaliser sur les actions capables de créer un environnement commercial sûr, sécurisé et durable, propice au développement socio-économique, sanitaire et environnemental, profitable à tous. Cela est un gage de l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) pour 2030. A la table ronde, les douaniers se sont engagés à mutualiser ce slogan et à être des soldats de l'économie, pour œuvrer à l'atteinte des objectifs pour l'année 2020 au Congo.

Le message rappelle qu'*«il ne reste plus que 10 ans pour atteindre ces objectifs. Il est donc essentiel que les administrations douanières relèvent les défis environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux tout en veillant à dynamiser leurs efforts actuels pour apporter une réponse forte et efficace»* aux défis du moment. Face aux menaces inhérentes aux trafics transfrontaliers, Serge Victor Ignoumba a invité l'ensemble du personnel des douanes congolaises à veiller à la façon de servir au mieux les opérateurs économiques, afin qu'ils accompagnent l'administration des douanes dans la réalisation des mesures douanières contenues dans la loi de finances 2020, dont *«nous nous ferons le devoir de vulgariser. La vision du Gouvernement est de moderniser l'administration douanière à travers une panoplie institutionnelle et informatique des réformes»*.

Mme Olga Ingrid G. Ebouka-Babackas

Dans son message, Mme Ebouka-Babackas s'est félicitée des progrès réalisés par l'administration des douanes dans ces domaines. *«Elle est engagée dans un train de réformes depuis ces dernières années, pour sa modernisation. L'administration des douanes congolaises, dans sa vision innovante et de son mandat, est sur la bonne voie. Elle reprend à son compte, sans faillir, la noble ambition de contribuer à un avenir durable en relevant les défis de notre temps»*.

Mais pour parvenir à des résultats, l'adhésion de l'ensemble des douaniers aux mesures des réformes est indispensable.

Philippe BANZ

CONGO-GABON

Le free roaming effectif depuis le 1er janvier 2020

L'ARPCE (Agence de régulation des postes et des communications électroniques a servi de cadre du 30 au 31 janvier 2020 la deuxième réunion relative au suivi de la mise en œuvre du free roaming entre le Gabon et le Congo. Cette réunion fait suite à la réunion technique tenue à Libreville du 4 au 5 décembre 2020. Ces réunions consacrent l'exécution du protocole signé à Brazzaville le 15 octobre 2019 par les autorités nationales de la régulation des deux pays, et s'inscrivent dans la droite ligne de la vision déclinée par les chefs d'Etat de Gouvernement de l'Union Africaine dans l'Alliance smart Africa.

Vue des experts

L'objectif de la réunion de Brazzaville a été de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du free roaming entre le Gabon et le Congo. A l'issue des travaux, les comités nationaux techniques ont noté avec satisfaction que le free roaming est effectif depuis le 1er janvier 2020 et ont tenu à rappeler aux opérateurs l'importance de privilégier sur le plan technique, l'utilisation des liens directs afin que le trafic interafricain reste en Afrique.

En ce qui concerne les aspects tarifaires, il a été arrêté que la terminaison d'appel entre opérateurs (IOT) est fixé à 19 francs CFA, conformément au procès-verbal du 5 décembre 2019.

Les comités nationaux techniques ont procédé à la validation d'un modèle de collecte de données, à la définition d'une stratégie de lutte contre la fraude et à l'élaboration d'un plan de communication.

La fonctionnalité du free roaming entre le Congo et le Gabon se présente comme suit: la réception des appels, pour un abonné en roaming est gratuite au Congo et au Gabon; l'appel émis par un abonné en roaming est fracturé à 158 FCFA; l'appel international du Congo vers le Gabon ou vice-versa est facturé à 158 FCFA et la taxe sur la terminaison d'appel international entre les deux pays est supprimée.

Les autorités nationales de régulation ont salué la parfaite collaboration des opérateurs de téléphonie des deux pays pour l'appropriation et la mise en œuvre du free roaming sur le trafic voix et les invitent à implémenter dans les meilleurs délais le free roaming data.

«Le free roaming est le fait de permettre aux abonnés lorsqu'ils voyagent, leurs appels soient gratuits. Les tarifs seront réduits. C'est une volonté des chefs d'Etat de faciliter l'intégration régionale. Aujourd'hui il est possible pour un abonné gabonais en venant au Congo, appelle au Gabon à des tarifs fortement réduits, seulement à 158 FCFA et vice-versa pour un abonné congolais…», a indiqué Eugène Mpamba, l'un des experts des autorités de régulation.

A. N'K-K.

CONGO-BANQUE MONDIALE

Vers une organisation fiscale efficace

Le Gouvernement congolais et la Banque mondiale à travers le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) cofinancé par les deux partenaires ont organisé du 22 au 24 janvier dernier un atelier d'élaboration et de validation de la matrice de mise en œuvre des recommandations de l'outil Diagnostic d'évaluation de la performance de l'administration fiscale (TADAT) à Brazzaville. Les travaux de la rencontre ont été clôturés par Mathieu Odessi, directeur des vérifications générales et de la recherche, représentant le directeur général des Impôts et des domaines.

Les participants à l'ouverture des travaux

L'atelier a eu pour objectif d'obtenir une meilleure appropriation des recommandations du rapport TADAT à travers l'élaboration et la validation d'une matrice globale intégrant les domaines d'analyses prioritaires. *«Cette matrice va servir de feuille de route pour la DGID, afin d'identifier les actions qui permettront de bâtir les axes prioritaires»*, déclarait Patrice Makosso, directeur de la fiscalité des petites et moyennes entreprises, à l'ouverture des assises.

Trois jours durant, la cinquantaine de participants ont identifié les contours d'une organisation fiscale moderne arrimée aux standards internationaux qui permettront d'optimiser les recettes hors pétrole. La matrice qui a fait l'objet des échanges se fonde sur neuf domaines d'analyse entre autres; la gestion efficace du risque, la promotion du civisme fiscal, le dépôt des déclarations fiscales dans les délais, le paiement des impôts dans les délais ainsi que la responsabilité et la transparente. A terme, les participants ont validé cette matrice.

Ce document permet de ressortir les forces et les faiblesses de l'administration fiscale ainsi que sa maturité par rapport aux bonnes pratiques internationales. *«Conscient que les principes d'équité, d'efficacité, de certitude, et de dynamisme de recettes doivent être toujours pris en compte dans la conception et la mise en place d'un système fiscal efficient, la maîtrise de cet outil permettra à la direction générale des Impôts et des domaines de s'autoévaluer, afin de mesurer ses performances régulièrement, de détecter ses forces et faiblesses ainsi que de promouvoir un point de vue commun sur l'état du système d'administration fiscale entre toutes les parties prenantes»*, a souligné Mathieu Odessi, à la clôture de l'atelier.

Vantant ces mérites, Mathieu Odessi a indiqué que son avantage réside en ce qu'elle est décomposée en plusieurs domaines précis et détaillés avec des actions à prendre en compte pour une planification de la politique fiscale et une mise en œuvre des actions prioritaires dans un Etat moderne. *«Vous avez ainsi contribué à améliorer et à asseoir un dispositif de mise en œuvre de la stratégie des réformes de l'administration fiscale du Congo selon les principes internationales»*, a-t-il fait savoir. Il reste à présent de soutenir et de le défendre avec les directeurs centraux et la tutelle et vous préparer dans le changement de mentalités, afin de l'exécution sans tarder des actions sur le terrain, a-t-il exhorté

Par ailleurs, le représentant du directeur général compte sur le partenaire traditionnel du Congo pour la mise en œuvre des conclusions de cet atelier.

L'outil TADAT constitue un élément capital qui contribuera à l'efficience de la dépense publique et partant de l'amélioration des conditions de services fiscaux par le choix des domaines d'analyse prioritaires.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

EPIDEMIE

L'Afrique sur le pied de guerre face au coronavirus

Apparue en décembre dernier à Wuhan, dans le centre de la Chine, l'épidémie a déjà fait plus de 300 morts et contaminé plus de 17 000 personnes. Plusieurs pays africains ont annoncé des mesures de précaution sanitaires supplémentaires, ainsi que des rapatriements. Le Botswana vient de détecter cinq cas suspects en provenance de Wuhan, qui viennent d'être placés en quarantaine. Pour l'instant, le Congo ne dénombre sur son sol aucun patient contaminé. Une surveillance accrue s'est tout de même organisée.

La menace engendrée par le Coronavirus atteint chaque jour des proportions inquiétantes

Quelques semaines après les premiers cas dans la ville chinoise de Wuhan, la mystérieuse pneumonie identifiée sous le nom de «2019-nCov» se propage et inquiète. Deux avions sont partis pour Wuhan le week-end dernier. Un premier de Royal Air Maroc a rapatrié dimanche 2 février matin 167 ressortissants africains. Accompagnés d'une équipe médicale, ils ont été conduits à l'hôpital de Sidi Saïd à Meknès et l'hôpital militaire Mohamed V de Rabat, où ils resteront en observation pendant 20 jours.

L'Algérie a également envoyé un avion lundi. 36 étudiants algériens, ainsi que 10 Tunisiens et quelques Libyens doivent bénéficier de ce rapatriement. Et c'est à l'hôpital spécialisé dans les maladies infectieuses d'Alger que ces rapatriés seront maintenus à l'isolement pendant 15 jours.

De l'autre côté, le Burkina Faso a également annoncé de nouvelles mesures. Alpha Barry, le ministre des Affaires étrangères a demandé aux Chinois qui désirent se rendre au Burkina de repousser leur voyage. Ceux qui viennent d'arriver sur le territoire seront placés dans un centre de confinement.

Cette semaine déjà plusieurs pays avaient pris des mesures de précaution: l'aéroport de Dakar s'est équipé de caméras thermiques pour prendre la température des passagers au contrôle des passeports...

Les autorités mozambicaines ont quant à elles suspendu la délivrance de visas pour les citoyens chinois.

Au Congo, le ministère de la Santé a appelé à la sérénité et à la vigilance accrue. Il a recommandé l'observance de mesures d'hygiène de base: se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique; se protéger dans la mesure du possible et en cas de maladie, la bouche et le nez avec une bavette; se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir ou avec le creux du coude en toussant ou en éternuant; éviter tout contact direct avec des personnes présentant des signes de grippe ou de difficulté respiratoires et bien cuire les fruits de mer (crabes, crevettes et autres) les poissons, viandes, avant leur consommation. Le ministère affirme, en outre, avoir pris des dispositions pour renforcer le contrôle sanitaire des passagers au niveau des différents points d'entrées aérienne, terrestre, portuaire et maritime du pays. A l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville, les passagers à l'arrivée sont soumis au thermomètre thermique et à une solution microbicide. Vendredi dernier, des Chinois ont été vus regroupés dans un angle de l'aéroport.

Gaule D'AMBERT

CAMEROUN

Plan d'urgence de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives

Alors que l'actualité dans le pays est dominée ces jours-ci par la politique avec les prochaines élections législatives, le Comité exécutif de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) du Cameroun a adopté le 26 décembre 2019, un plan d'urgence comme solution palliative. Pour les ONG de la Société civile, cette démarche est motivée par la prochaine validation du Cameroun à l'ITIE qui fait planer l'ombre d'une suspension.

En Afrique, plusieurs pays sont à ce jour membres de l'ITIE

Les acteurs de la Société civile du Cameroun affirment que le Comité s'est réuni le 26 décembre 2019, au lendemain d'une alerte qu'elle avait lancée trois jours plus tôt, le 23 décembre sur l'impréparation du pays à sa prochaine validation à l'ITIE initialement prévue le 29 décembre. Ils affirment que les risques de suspension du pays sont grands du fait de l'inaction dans la mise en œuvre des mesures correctives prescrites par le Conseil d'administration de l'ITIE au terme de sa session de juin 2018, laquelle donnait 18 mois au Cameroun pour corriger ses lacunes dans l'implémentation du processus.

L'essentiel des échanges entre parties prenantes selon la Société civile a porté sur la validation et l'occasion a permis d'adopter un plan d'urgence, adossé à une demande motivée de report des dates de publication du rapport ITIE 2017 d'une part et de démarrage de la validation du Cameroun conformément aux dispositions prévues l'Exigence 8.5 de la Norme ITIE d'autre part.

La Société civile du Cameroun signale également que comme pour le rapport portant sur l'exercice précédent, celui de 2016, la production du rapport 2017 n'a pas respecté la date du 31 décembre exigée par la Norme ITIE. Elle se demande si cela est devenu la nouvelle habitude du Comité ITIE Cameroun. Et comment justifier ce retard constant d'après elle.

Les membres de la Société civile font observer qu'alors que dans ce plan il est envisagé de nouvelles recrues, aucune allusion n'est faite à la régularisation du personnel du Secrétariat de l'ITIE en poste depuis déjà près de 9 ans pour certains. C'est ainsi qu'à l'allure où évoluent les choses, ils s'inquiètent de ce qu'au sein de l'institution par excellence en charge de l'amélioration de la gouvernance dans le secteur extractif, les droits des travailleurs ne soient pas respectés. Leurs inquiétudes portent également sur les intérêts des communautés riveraines qui sont plus loin, et qui devraient effectivement être pris en considération.

Ces freins décriés dans le fonctionnement de l'ITIE au Cameroun, sont souvent similairement dénoncés au sein des pays de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), notamment en République du Congo où la Coalition *«Publiez-ce-que-vous payez»* attire sans cesse l'attention du Gouvernement sur ces manquements.

Azer ZATABULI

RD CONGO

Des ennuis pour Emmanuel Ramazani Shadary

L'ex-candidat à l'élection présidentielle et dauphin de Joseph Kabila est accusé d'occuper illégalement une résidence de fonction dans la commune de La Gombe, à Kinshasa. Une affaire plus politique qu'il n'y paraît, qui embarrasse Emmanuel Ramazani Shadary. Choisi par l'ex-chef de l'Etat pour lui succéder, il a su, malgré une sévère défaite à la présidentielle de décembre 2018, rester au cœur du système Kabila.

GUINEE

Alpha Condé fixe les règles du référendum constitutionnel

Un mois après avoir rendu public son projet de réforme de la Constitution, le président guinéen Alpha Condé en a fixé les modalités. La date du référendum n'a, pour l'heure, pas été fixée. Il avait deux options: passer par la voie parlementaire ou soumettre son projet de réforme constitutionnelle à un référendum populaire. Après des semaines de spéculations, c'est désormais officiel: les Guinéens trancheront la question liée au changement de Constitution dans les urnes, lors d'un référendum dont la date reste encore à déterminer. L'ordonnance présidentielle prise le 29 janvier, qui fixe les modalités pratiques de ce scrutin, comporte une quinzaine d'articles. Pour être adopté, le texte devra recueillir plus de 50% des suffrages exprimés.

GABON

Bientôt le Salon international du bois à Libreville

La capitale gabonaise sera à l'honneur du 23 au 27 juin 2020, à l'occasion de la 3ème édition du *«Gabon Wood Show»*, qui se tiendra sous le thème: *«Nouvelle stratégie, nouvelle direction»*. L'annonce a été faite jeudi dernier par Lee White, ministre des Eaux, des forêts, de la mer, de l'environnement, chargé du Plan climat, des objectifs de développement durable et du plan d'affectation des terres. L'événement rassemblera quelque 4500 personnes sont attendues cette année à cet événement.

Libreville s'apprête à accueillir le Salon international du bois

Le thème retenu cette année pour ces assises reste d'actualité. Il sera débattu dans un pays où l'on a beaucoup parlé de la vente illicite du précieux bois Kevazingo, mettant parfois à mal les relations du gouvernement gabonais avec son partenaire chinois, très actif dans l'exploitation de cette essence.

Le Salon international du bois du Gabon est dédié à la promotion des produits dérivés du bois gabonais, à la foresterie et à la machinerie en Afrique du centre et de l'Ouest. L'évènement est également une plateforme d'échange d'idées créatives et de nouvelles technologies entre les acteurs de l'industrie du bois.

«C'est l'opportunité pour notre pays de partager avec le monde sa vision du développement de la forêt gabonaise. C'est en investissent dans les technologies modernes que nous pourrons renforcer la viabilité économique de ce secteur et ainsi importer du bois au Gabon, mais aussi l'exporter en produit fini tout en créant plus d'emplois», affirme le ministre Lee White. Le Salon international du bois est organisé par Gabon special economic zone (GSEZ), en partenariat avec Strategic marketing exhibitions (Dubaï).

A.Z.

BURKINA FASO

Djibrill Bassolé appuyé discrètement par la France

L'ancien ministre des Affaires étrangères de Blaise Compaoré Djibrill Bassolé, a été évacué sanitairement en France. Il y est arrivé, le 29 janvier 2020 pour être soigné. Atteint d'un cancer qui a fortement dégradé son état de santé, il a été autorisé à quitter

Djibrill Bassolé

Ouagadougou, et a été admis à l'hôpital Foch de Suresnes, près de Paris, le 29 janvier. L'ancien chef de la diplomatie condamné à dix ans de prison au terme du procès du putsch de 2015 doit recevoir des soins médicaux. Sa défense avait saisi Emmanuel Macron en janvier. Djibrill Bassolé a été présenté très amaigri, ce qui suscite de nombreuses interrogations au Burkina Faso. Agé 62 ans, il devra être interné dans un centre d'oncologie spécialisé où il recevra des soins pour traiter le cancer dont il souffre, a expliqué un membre de sa famille, précisant qu'il a voyagé en compagnie de son épouse. Il a bénéficié d'une autorisation de sortie du parquet militaire pour se soigner et d'un visa de quelques mois.

114e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DE CÔTE D'IVOIRE

Des élections justes, chemin de réconciliation et de paix

Au terme de leur 114e Assemblée plénière, tenue du 13 au 19 janvier 2020, dans l'archidiocèse de Korhogo dans le nord du pays, la Conférence des évêques de Côte d'Ivoire a adressé un message aux gouvernants et aux citoyens ivoiriens. Dans ce message, l'épiscopat ivoirien attire l'attention de tous les acteurs politiques sur des conditions

Les évêques de Côte d'Ivoire au terme de leur 114e assemblée plénière

Pour des élections transparentes, juste et ouverte, en vue de la réconciliation et de la paix». Tel est l'intitulé du message que les évêques ivoiriens ont livré à leurs compatriotes.

Préoccupés par la situation socio-politique qui prévaut à 10 mois des élections générales en Côte d'Ivoire, les Evêques exhortent notamment les ivoiriens à la réconciliation et à la paix. Ils appellent la classe politique ivoirienne à créer des conditions de réconciliation, de concertation et du consensus. Ils demandent l'instauration et la consolidation de l'état de droit, ainsi qu'une élection présidentielle ouverte qui garantisse l'égalité des chances de tous les candidats. Ci-après l'intégralité du message.

A nos gouvernants, à nos concitoyens et à tous ceux qui sont épris de justice et de paix pour notre beau pays, la Côte d'Ivoire.

Que le Dieu qui nous a réconciliés avec Lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation vous donne la grâce et la paix! (cf. 2 Corinthiens 5, 18).

Préambule

Au terme des travaux de la 114ème Assemblée plénière de notre Conférence au centre Notre Dame du Rosaire de Lataha dans l'Archidiocèse de Korhogo, nous Archevêques et Evêques de Côte d'Ivoire, préoccupés par la situation socio-politique qui prévaut à la veille des élections générales dans notre pays, vous adressons ce message, comme une suite logique de celui délivré à Agboville en juin 2019, intitulé «Evitons-nous une autre guerre».

Dans les prochains jours, nous publierons une lettre pastorale sur «L'Eglise en Côte d'Ivoire, au service de la réconciliation, la justice et la paix». Mais d'ores et déjà, nous désirons ardemment par le présent message, attirer l'attention de tous nos concitoyens sur quelques conditions d'élections justes et apaisées. Nous sommes tous invités à tirer des leçons d'un passé douloureux, afin de reconstruire notre pays et laisser aux générations futures, un héritage d'unité et de paix.

Etat de la situation

Au sortir de la crise post-électorale de 2010, les autorités étatiques s'étaient fixé pour priorité la réconciliation et s'étaient engagés à ressouder le tissu social déchiré. Ce grand chantier avait suscité un immense espoir avec la mise en place successive de deux institutions : la Commission Dialogue, Vérité, Réconciliation (CDVR) et la Commission Nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes (CONARIV).

Malheureusement, les résultats de leurs travaux n'ont pas eu de suite. Comme il fallait s'y attendre, les ressentiments ont ressurgi, entre autres, à travers les mutineries, les conflits intercommunautaires qui se sont soldés par des pertes en vies humaines. Ces conflits ont montré combien les cœurs ne sont pas encore apaisés et que tout peut exploser à tout moment. Surtout avec les armes utilisées lors de ces affrontements et qui révèlent que le processus de désarmement tant souhaité au sortir de la crise post-électorale n'est pas allé à son terme.

A cette fracture sociale est venue s'ajouter celle des partis politiques fractionnés en plusieurs entités. Les alliés d'hier sont devenus des adversaires et même des ennemis aujourd'hui. Les rapports sont teintés de ressentiments, de revanche ou de vengeance, où l'on cherche désormais à se mesurer ou à s'écraser mutuellement. Progressivement s'installe dans notre pays un climat de peur et de terreur, et nous avons le sentiment diffus de la menace et du déploiement de la force.

Conditions pour des élections apaisées

Les élections d'octobre 2020, nous en convenons, représentent un tournant décisif pour notre pays. Nous saisissons les enjeux importants qui se jouent dans ces consultations électorales, qui doivent être préparées minutieusement et avec la conscience qu'il s'agit là du destin et de l'avenir d'un peuple, d'une nation, voire d'une sous-région, en raison de ce que représente la Côte d'Ivoire pour la partie occidentale de l'Afrique. La situation sécuritaire de cette sous-région, rendue particulièrement délicate ces dernières années, doit nous convaincre que nous n'avons pas droit à l'erreur.

Au vu de cette situation, la première condition qu'il faut observer dans la préparation de ces élections doit être la réconciliation. Cette réconciliation suppose, voire exige le retour des exilés avec des garanties de sécurité et de réintégration, la libération de tous les prisonniers politiques et d'opinion, sans exception et le dégel des avoirs. Nous saluons tous les efforts accomplis par nos gouvernants dans le sens de la réconciliation, et les encourageons à aller plus loin. Nous rappelons qu'il est de leur devoir de créer toujours davantage un climat d'apaisement nécessaire à la conduite d'élections apaisées. Tous les leaders politiques doivent s'inscrire dans cette dynamique, sans recourir à la violence comme solution aux problèmes.

La deuxième condition est celle de la concertation et du consensus, pour prendre en compte les exigences et les aspirations légitimes de tous les acteurs sociopolitiques et les avis éclairés de la communauté internationale. Le dialogue entre acteurs politiques et société civile si bien relancé récemment, la concertation nationale périodique, s'ils sont effectués dans la transparence et le respect de la différence, peuvent nous apporter un regain d'énergie et de fraternité constructive.

Nous devons en effet nous accorder sur le fait que les prochaines élections doivent être transparentes, crédibles et pacifiques, pour que tous acceptent les résultats qui en sortiront comme expression de la volonté de la majorité des Ivoiriens.

La troisième condition doit être l'instauration et la consolidation de l'Etat de droit qui implique le respect de la Constitution, afin que personne ne nourrisse l'intention ou la volonté de manipuler les personnes, les textes ni les institutions qui seront impliquées dans le processus électoral. Par ailleurs, le Pouvoir Exécutif devra agir de sorte à garantir aux personnes et aux institutions, notamment la Commission Electorale Indépendante (CEI), une totale indépendance. Comme toute compétition, les élections ont besoin d'un arbitre.

De la position de l'arbitre dépend le bon déroulement de la compétition. Si l'arbitre est à la fois joueur et arbitre, la fin de la compétition est déjà connue. Par contre, si l'arbitre n'est qu'arbitre, avec une indépendance qui ne souffre d'aucun doute, la compétition se termine paisiblement. Voilà pourquoi le rôle d'arbitre dévolu à la CEI exige son indépendance totale. Or, la question de l'indépendance des structures devant arbitrer ces joutes électorales, comme la CEI divise et cristallise encore les tensions autant que le sont celles du découpage électoral, la question des pièces d'identité, de la liste électorale, du code électoral. Toutes ces questions exigent absolument un dialogue et une concertation entre tous les acteurs politiques, et méritent d'être étendues à la société civile.

La quatrième condition, qui est une conséquence logique de l'indépendance de la CEI, est celle d'une élection présidentielle ouverte, qui garantisse l'égalité des chances de tous les candidats désireux de compétir. La lutte contre l'exclusion trouverait ici tout son sens.

L'histoire est maîtresse de vie, et la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui peut éviter de laisser aux générations futures, l'image d'un pays miné par des dissensions politiques. Nous invitons donc tous nos concitoyens à vivre cette année 2020 de façon sereine, à reconnaître dans le calme et la lucidité, la gravité des problèmes qui sont les nôtres, sans désespérer de l'avenir.

Au terme de notre message, nous implorons la miséricorde divine sur notre pays et tous ses habitants, par l'intercession de Notre Dame de la Paix, afin que nos efforts de conversion soient soutenus, nos désirs de vérité, de justice, de réconciliation et de paix affermis et que notre nation continue sa marche dans la sérénité et la paix.

Fait à Korhogo, le 19 janvier 2020.

Les Archevêques et Evêques de Côte d'Ivoire

DIOCÈSE D'IMPFONDO

Sacre épiscopal et prise de possession canonique de Mgr Daniel Nzika

Nommé évêque d'Impfondo, le 12 décembre 2019 par le Pape François, en remplacement de Mgr Jean Gardin qui avait atteint l'âge de la retraite, Mgr Daniel Nzika sera ordonné évêque et prendra possession canonique de son siège, le dimanche 1er mars 2020, en la cathédrale Saint Paul d'Impfondo.

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAÏ (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Mgr Jean Gardin accueilli dans la liesse générale

Evêque émérite d'Impfondo, Mgr Jean Gardin qui a pris sa retraite épiscopale à l'âge de 75 ans comme le prévoit le canon 420, a présidé dimanche 26 janvier 2020 à 6h30 une eucharistie en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï dans l'archidiocèse de Brazzaville. Il a voulu rendre grâce à Dieu pour avoir conduit le peuple chrétien du diocèse d'Impfondo dans l'unité et la paix pendant 20 ans de vie pastorale, d'abord, comme préfet apostolique de la Likouala de 2000 à 2005 après démembrement du diocèse de Ouesso, puis évêque d'Impfondo de 2005 à 2019. Aussi, implorer la grâce divine pour que les festivités marquant l'accueil du nouvel évêque d'Impfondo, Mgr Daniel Nzika, son ordination et sa prise de possession canonique le 1er mars prochain se déroulent normalement.

Mgr Jean Gardin (Ph. d'arch)

Pour le curé de la paroisse, l'abbé Alexis Tobangui, la communauté paroissiale apportera son appui financier au diocèse d'Impfondo pour une bonne organisation de cette cérémonie d'accueil du nouvel évêque.

Mgr Jean Gardin a remercié la communauté paroissiale, l'équipe presbytérale pour l'accueil et toute l'attention à soutenir le nouvel évêque d'Impfondo dans sa lourde charge épiscopale. A l'archevêque métropolitain de Brazzaville, il a dit son merci pour lui avoir permis de présider cette eucharistie. Il quitte le diocèse d'Impfondo soulagé et en remerciant le Saint Père, le Pape François qui a pris en compte sa demande de démission bien qu'avec trois ans de retard.

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE SAINT-AUGUSTIN DE LA TSIEMÉ (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Premier catéchiste, Ernest Ntari a été rappelé à Dieu

La grande famille des catéchistes de l'archidiocèse de Brazzaville vient de perdre l'un de ses anciens, Ernest Ntari, 54 ans au service de la catéchèse. Doyen des catéchistes de la paroisse Saint-Augustin de la Tsiemé, Ernest Ntari est décédé le jeudi 26 décembre 2019 à Brazzaville à l'âge de 82 ans. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 21 janvier 2020 au cimetière privé de Loukanga II, route de Linzolo, sous-préfecture de Goma tsé-tsé, après la messe de requiem célébrée en l'église Saint-Augustin de la Tsiemé. L'eucharistie a été présidée par l'abbé Jean Noël Miambanzila, administrateur de la paroisse et concélébrée par les abbés Mathias Cédric Louhouamou et Gervais Koudissa.

Ernest Ntari

Dans l'oraison funèbre prononcée par Hardy Philémon Nzingoula, président de la Commission de la catéchèse de cette paroisse, en présence du frère Jean Kombo Boutsoki, directeur diocésain de la catéchèse, il est ressorti qu'Ernest Ntari était un athlète, un passionné, un éducateur aguerri de la pastorale catéchétique depuis son jeune âge jusqu'à son dernier soupir. Il n'était pas seulement catéchiste, mais aussi membre du Renouveau charismatique catholique et de la légion de Marie. *«Le grand catéchiste que nous pleurons aujourd'hui est né le 24 mai 1938 dans un petit village du district de Mindouli, région du Pool. Il reçoit son baptême un mois seulement après sa naissance, l'eucharistie en 1955 et la confirmation en 1957. En 1966, alors qu'il est âgé de 28 ans, le jeune Ntari devint catéchiste à Mindouli à la grande surprise de ses parents. Il arrive à Brazzaville et poursuit son mandat missionnaire de catéchiste dans les paroisses Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké et Saint-Augustin de la Tsiemé. 54 ans au service de la pastorale catéchétique sans interruption, Ernest Ntari ne manquait pas chaque année de renouveler son mandat missionnaire avec fidélité, humilité et dévouement».*

Enfin, Hardy Philémon Nzingoula a émis le vœu que soit débaptisée la permanence de la catéchèse paroissiale au nom de Ntari Ernest.

Avant l'absoute, l'administrateur paroissial a, au nom de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, décerné à titre posthume à Ernest Ntari le diplôme d'honneur pour les bons et loyaux services rendus à la catéchèse.

Marié à Julienne Mpombo le 21 décembre 1991, Ernest Ntari laisse quatre enfants et sept petits-fils. Il repose désormais aux côtés des autres catéchistes de la paroisse comme Robert Kinkomba, Bernard Assounga, Emmanuel Sala, Abel Gaétan Malela, Félix Mambou, Léocadie Espérance Mandaka, Zita Kipamou, Thoré Nkouka, Alain Mvondo.

P.B.K.

DIOCÈSE DE POINTE-NOIRE

Le Renouveau charismatique catholique du Congo, une chance pour l'Eglise

A l'occasion du 3e anniversaire de la mort de l'abbé David Damba (1937-2017) décédé à Pointe-Noire, le 5 janvier 2017 à l'âge de 80 ans, nous publions ici sa toute dernière formation des responsables du Renouveau, donnée le 8 février 2012 au Centre Inter-Diocésain Saint Charles Lwanga, siège du Renouveau charismatique du Diocèse de Pointe-Noire. Abordant avec audace et clarté certains aspects du fonctionnement du Renouveau, l'abbé Damba, prêtre du diocèse de NKayi et premier aumônier national du Renouveau charismatique du Congo (RCC) nous a laissé un message qui reste d'actualité, interpellant à plus d'un titre l'ensemble des membres du Renouveau charismatique.

Le ministère des équipes de vie, par l'entremise du frère Toussaint, restitue l'intégralité de cette formation de l'illustre disparu, un zélé communicateur qui a marqué de son engagement aux côtés de Mgr Ernest Kombo, l'implantation et l'affirmation du Renouveau charismatique catholique au Congo.

Le thème de cette formation est: Le Saint Père le Pape Jean Paul II, prophétisant (ex-Cathedra) *«Le Renouveau Charismatique Catholique est une chance pour l'Eglise»*. S'est-il trompé?

1 Notre affirmation dans la foi

1-1 Non ! Le Saint Père le Pape Jean Paul II ne s'est pas trompé. Et si nous regardons bien ce qui s'est passé aujourd'hui au sein du RCC, ce sont nous les catholiques qui ne cessons pas de dévier et détourner cette chance que Dieu nous offre dans sa miséricorde d'une façon gratuite.

1-2 Car il s'agit bien pour nous tous de recevoir un baptême dans l'Esprit – un baptême de feu.

Jésus lui-même nous avait parlé de ce baptême dans la Bible quand Il disait: Je suis venu jeter un feu sur la terre, et mon grand désir c'est de le voir allumé! (Lc 12, 49)

C'est ce baptême que Paul, dans sa prédication chez les païens, donne aux nouveaux baptisés de la ville d'Ephèse (Actes 19, 1 - 7)

A la Pentecôte, les Apôtres reçoivent le Saint Esprit qui les fortifie, les illumine et les envoie pour enseigner et proclamer la bonne nouvelle du salut jusqu'aux extrémités de la terre (Mt 28, 18 - 20)

Nous pouvons dire aujourd'hui que cette mission apostolique est achevée pour eux. Maintenant il s'agit de faire circuler ce feu, cet enseignement, cette parole à ras le sol sous nos pieds, pour que chacun de nous, les reçoive comme une brûlure qui nous fait sursauter et nous pousse à marcher, à bouger, afin de recevoir cette chance, qu'est la grâce du RCC.

2 Comment faire? Et quoi faire?

2-1 De la retraite des sept semaines dans l'Esprit (Première étape de la retraite)

- Commence par l'ouverture des cœurs des séminaristes, on leur dit qu'on ne vient pas à cette retraite pour d'abord chercher les dons (makabu).
- Les formateurs et les animateurs de la retraite doivent être formés eux-mêmes par les leaders paroissiaux quand il s'agit d'une paroisse, par les leaders diocésains quand il s'agit d'une retraite diocésaine, par les leaders nationaux quand il s'agit d'une nation. Sans cette formation préalable acceptée par tous et dans l'humilité et l'obéissance, la retraite est mal et non avenue. Avec des fruits médiocres!
- Rendre obligatoire les quatre lois spirituelles qui doivent retenir en éveil et dans l'action les séminaristes pendant trois ou quatre jours.

a) L'homme animal

Il est sans Dieu autour de lui, il n'y a que lui. Jésus et sa croix sont hors de lui. Son dieu: c'est son ventre.

b) L'homme charnel

Il a accepté Christ et sa croix dans son cœur, mais il ne cède pas son siège.

c) L'homme spirituel

Il a fait entrer Christ dans son cœur et dans sa vie. Il reconnaît Christ comme son Maître et son Seigneur. Il lui cède son siège et lui, il descend, se prosterne à genoux sur le sol, pour adorer Christ comme son Dieu, à qui il a tout remis.

2-2 Du choix à faire individuellement après l'exercice des Quatre lois spirituelles

Après les quatre lois spirituelles les séminaristes sont testés. Si dans la première étape de la retraite qui dure quelques jours (3 ou 4 jours) et qui va depuis l'ouverture des cœurs jusqu'à la fin des quatre lois spirituelles. Il y a des séminaristes qui donnent des signes certains de conversion, on les accepte et on les avance vers la deuxième étape de la retraite. Elle est plus longue et dure plusieurs semaines. Nous l'appelons cheminement à travers neuf affermissements. Ce sont: 1- L'assurance du salut éternel. On montre au séminariste qu'il ne s'est pas trompé en acceptant Christ dans sa vie, comme Maître et Seigneur. 2-Le pardon. Montrer au séminariste que le péché ne lui permettra pas d'être en paix avec Dieu et ses frères. Le pardon est la marque la plus saisissante de l'humilité et de la sainteté. 3- La croissance chrétienne. Montrer au séminariste les moyens par lesquels il peut augmenter la connaissance de Jésus-Christ et grandir dans la foi. Le nouveau baptisé à un désir ardent d'approfondir sa nouvelle découverte, sa nouvelle vie en Christ. 4- La prière. Montrer au séminariste ce qu'est la prière dans sa vie de chaque jour dans sa relation avec Dieu. 5- La méditation de la Parole de Dieu. Montrer au séminariste la place de la prière. Elle devient petit à petit comme une nourriture qu'il ne cesse pas de mâcher, pour vivre. 6- Le Saint Esprit. Montrer au séminariste que pour demeurer en communion avec Dieu et être dans sa volonté. Il doit se laisser conduire par le Saint Esprit sagesse et Force de Dieu. Le Saint devient petit à petit son compagnon de route, dans les joies, les peines et les fatigues de chaque jour. 7- Comment être rempli du Saint Esprit. Montrer au séminariste que la vie spirituelle qu'il mène n'est pas le fruit de ses propres efforts mais que c'est l'Esprit de Jésus qui est en lui qui l'aide à vivre cette vie spirituelle. 8- La communion chrétienne. Un proverbe dit: *«un seul doigt ne peut pas laver la figure»*. Nous sommes plusieurs sur cette terre à partager la même vie, le même espace. Il faut vivre unis et solidaires. 9- La communion fraternelle. Montrer au séminariste comment pratiquer l'amour dans l'Eglise du Christ (Lc 13, 34-35 ; 15, 12)

3 De la responsabilité individuelle et collective au sujet du salut de l'homme

Les responsables de commissions et les prêtres animateurs autour de Mgr Portella, lors de la session nationale du RCC (Ph. d'arch)

- Un jour Dieu nous demandera: «Qu'as-tu fais de ton frère? (Gn 4, 9 - 10), - Il y a dans la Bible des cris de cœur qui ne trompent pas. Ces cris nous interpellent tous. Nous devons nous engager pour notre salut et celui de nos cœurs sont les suivants: - A quoi sert à l'homme de gagner l'univers s'il perd son âme (Mt 16, 25 – 26). - Mon cœur ne trouvera la paix que lorsque je serai face à face avec Dieu. - Si vous ne vous convertissez pas, vous mourez tous de la même manière (Luc 13, 1 - 3). - Convertissez-vous car le Royaume des cieux est proche (Luc 10, 8 - 10). - Si vous ne changez pas de conduite vous périrez tous (Luc 13, 2 - 5) - N'endurcissez pas votre cœur (Ps 94, 8), - Sauvez-vous du milieu de cette engeance perverse (Actes 2, 40).

4 Des charismes; fruits de la retraite du RCC

4-1 Qu'est-ce qu'un charisme? C'est un don ou un outil de travail que Dieu donne à un homme pour accomplir une œuvre de salut. Mais ce don, ce sont les autres qui doivent d'abord le reconnaître et l'apprécier. *«si le charismatique commence à le claironner partout devant lui, il ne tardera pas à devenir orgueilleux, hautain et méprisant pour les autres. Il ne tardera pas aussi à créer les Bizinga (petites communautés) et les Bizambi-nzambi (les actes)»*.

4-2 Diversités des charismes. Les charismes sont nombreux et variés, ce sont: le commandement (la bergerie), l'intercession, l'enseignement, la compassion, l'écoute, l'animation, la prophétie, la gestion. Les charismes peuvent s'organiser en ministère s'ils sont assumés ou gérés par un groupe.

5 De la formation continue

Un proverbe dit: *«Quand on vit on n'a jamais fini d'apprendre»*. Les responsables du RCC doivent avoir soif de se former et de se laisser former par les anciens et les leaders. Beaucoup de responsables restent après la retraite au statu quo. Ils ne changent pas, ne bougent pas de leur poste. Ils ne veulent pas être changés. Ils sont là où ils sont d'année en année. Ils connaissent tout et rien. Au lieu de sauver et d'édifier, ils emprisonnent les autres dans leur étroitesse spirituelle. Ils sont incapables d'organiser des assemblées de prière, des pèlerinages paroissiaux, diocésains ou nationaux. A leur place, ils se conduisent comme des patrons. Les anciens du RCC qui sont comme leurs bibliothèques, ils ne les consultent jamais. Ils encouragent le tribalisme et le régionalisme.

6 De la responsabilité des groupes du RCC

Qu'est-ce qu'un responsable? 1) C'est celui qui écoute les autres. C'est celui qui s'écoute lui-même et sait lire les signes du temps. 2) C'est celui qui doit répondre devant Dieu le Seigneur et devant l'Eglise, des personnes ou des biens à lui confiés en gestion en un temps donné. 3) Ses qualités sont les suivantes: - Il a le discernement pour mieux guider avec perspicacité. - Il a l'amour de Dieu, des autres et de l'Eglise (Jn 21, 15). L'amour qui est contraire à la dictature. Il est sans cesse dans la prière. - Dans un monde comme le nôtre qui est dominé par l'esclavage du péché, de la haine, de la jalousie, de l'égoïsme, de l'injustice, du racisme, du tribalisme, de la corruption et de l'orgueil, le responsable s'accroche à la foi et en la confiance en Dieu (en la Divine Providence) se vit d'espoir et d'optimisme (pour lui: *«le chef ne voit pas le diable»* (dit un proverbe). - Il sait invoquer le Saint-Esprit pour obtenir sagesse et prudence pour savoir gérer son autorité on comme un dictat (Mt 20, 28) mais comme un service pour le bien de sa communauté (la diaconie), - Il est un modèle et un témoin de la Bonne Nouvelle du salut en Jésus-Christ. - Il n'oublie jamais qu'il est un simple délégué de l'unique berger qui est le Christ-Jésus, Maitre et Seigneur de tous. - Il sait qu'il doit rendre, un jour, compte du travail, du charisme à lui confiés. - Il doit faire preuve de dialogue, de collaboration de docilité, de compréhension et de compassion, de partage et d'expérience en Eglise. - Il doit avoir un esprit d'attention par rapport à la communauté sur laquelle il veille et qu'il éveille. - Et enfin, il aide la communauté à ne pas perdre de vue l'idéal qu'elle poursuit. - Il saura rendre ses clés à l'autorité quand son mandat prend fin. Dans l'Eglise catholique les mandats ou les services durent: Trois ans, une fois renouvelables pour tous les laïcs et cinq ans, une fois renouvelables pour les clercs. C'est une règle à savoir et à respecter pour éviter les *«guerres»* et les tracasseries.

Abbé David DAMBA
Premier aumônier national du RCC du Congo
Texte proposé à titre posthume par **Toussaint MAMPOUYA,**
membre du Noyau Diocésain du Renouveau, Pointe-Noire.

DECRET DE NOMINATION

L'Archidiocèse de Brazzaville a initié, avec l'accord de la Congrégation pour les causes, depuis 1995, l'Enquête diocésaine en faveur de la béatification et de la canonisation du Serviteur de Dieu, Cardinal Emile BIAYENDA. L'Enquête diocésaine déjà close, cette cause est en cours d'examen à Rome, à la Congrégation pour les Causes des Saints, avec la collaboration du Postulateur, le Révérend Père Romano GAMBALUNGA de l'Ordre des Carmes.

En vue de la bonne administration et d'un suivi efficace des biens relatifs à cette Cause, Moi, Monseigneur Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville (Congo), conformément à ce qui est établi par les «Normes sur l'administration des biens des Causes de Béatification et de Canonisation» (n°3),

NOMME

La Révérende Sœur Brigitte YENGO,
Religieuse Congolaise du Rosaire,
Administratrice des biens de la Cause du Serviteur de Dieu
Cardinal Emile BIAYENDA, Prot. 2015.

La présente nomination qui prend effet à partir de la date de signature, abroge toute disposition antérieure.

Fait à Brazzaville, le 24 décembre 2019

Monseigneur Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Abbé Michel Bordan KIMBOUANI NTSOKI
Chancelier

JOURNÉE DE LA VIE CONSACRÉE

Redécouvrir la force d'une vocation particulière

Le rendez-vous a été pris, pour le dimanche 2 février 2020, en la solennité de la Présentation du Seigneur au Temple, pour célébrer en Eglise, la Journée internationale de la vie consacrée. L'occasion a été donnée à tous et à toutes, de mieux connaître cette vocation particulière, et de rendre grâce à Dieu qui est à l'origine de ce merveilleux don fait à son Eglise. Cette année, dans l'archidiocèse de Brazzaville, cette journée a été célébrée à la paroisse Sainte Claire de Djiri, au cours de la messe présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, à 10h. Arrêtons-nous un moment pour redécouvrir la vocation à la vie consacrée, et dire au monde de ce temps, ce qui fait, entre autres, la force de la vie consacrée: la joie d'appartenir au Seigneur et d'être à son service.

Une vue des religieuses (Ph. d'arch)

La vocation à la vie consacrée

Quand nous parlons de la vie consacrée, pour reprendre les mots du Pape François, *«l'idée qui nous vient est d'abord celle de tous ces baptisés, prêtres religieux, frères et sœurs, qui sont là, à l'œuvre dans une certaine périphérie»* (Pape François, La force de la vocation: La vie consacrée aujourd'hui, éditions EBD, 2018, P.22). Etre consacré, c'est aussi vivre dans une certaine périphérie, si nous pouvons nous permettre d'extrapoler. Il s'agit de la périphérie qui dit l'humilité, la discrétion, le silence, la simplicité, la sobriété, la patience, la sérénité qui sont parmi tant d'autres, les vertus caractéristiques de la personne consacrée.

Les personnes consacrées, comme l'affirme le Pape François, sont *«celles qui font la théologie de la vie consacrée en vivant et en priant»*. Ils sont loin de bons discours et des théoriciens de la vie consacrée. Ils vivent, avec la grâce de Dieu, leur consécration en action dans le quotidien de leur vie. Les consacrés disent aussi ces amoureux du Seigneur, qui, conscients de leurs forces et faiblesses, ont tout quitté par amour, pour se mettre à sa suite et au service de leurs frères et sœurs en humanité, dans le respect de leur dignité. Qu'est-ce qui fait finalement, entre autres, la force de la vie consacrée?

La force de la vocation à la vie consacrée

La force renvoie à la vitalité de la vie consacrée dans l'Eglise et dans la société. A la question de savoir *«qu'est-ce qui fait la force de la vie consacrée?»*, le Pape François nous donne une réponse toute simple mais précise, *«en tant que consacrés: vivez avec joie votre vocation. C'est là votre force»* (Pape François, La force de la vocation: La vie consacrée aujourd'hui, éditions EBD, 2018, P.116).

- La joie fait la force, la vitalité de la vie consacrée. Nous sommes appelés à cultiver cette joie au quotidien: la joie d'appartenir au Seigneur; la joie de dire Dieu au monde par le biais de notre témoignage de vie religieuse, apostolique, professionnelle, communautaire et familiale. Comme nous le recommande Saint Paul *«réjouissez-vous mes frères et sœurs!»* Je vous répète: *«Réjouissez-vous»* (Ph. 4,4). Que cette joie déborde en nous et devienne contagieuse. Il n'y a pas de honte à appartenir totalement au Seigneur, soyons-en fiers et jaloux. Nos gestes, nos actes accomplis avec joie et bonté du cœur, en tant que consacrés, contribuent et continueront à édifier et changer quelque chose dans notre monde, dans nos familles, dans notre lieu de mission et dans notre environnement immédiat, dans notre société où les contre-valeurs tendent à devenir la norme.

La joie de la vie consacrée c'est finalement, témoigner de toutes ces valeurs de la vie individuelle qui nous caractérisent: la joie, l'amour, la loyauté, l'honnêteté, le respect, la charité, la paix, la compassion, la disponibilité, la discrétion, etc. Le témoignage, à notre avis, demeure la meilleure méthode de transmission des valeurs chrétiennes ou humaines dans notre monde. Ainsi, notre manière de vivre et d'être est un moyen efficace de promotion de valeurs, d'évangélisation et de conversion propice à la floraison des vocations à la vie consacrée dans notre pays.

- Le vivre-ensemble

Le vivre-ensemble à travers la vie communautaire nous paraît aussi un aspect qui fait la force de la vie consacrée, en particulier dans la vie religieuse. Dans les temps qui sont les nôtres, le vivre-ensemble tend à devenir une valeur recherchée. De plus en plus, les personnes, les familles ont du mal à vivre ensemble. Devant cette réalité inquiétante, la vie communautaire paraît comme une véritable source d'inspiration aux yeux du monde (Bocos Merino, La vie consacrée depuis Vatican II, trad. S. Decloux, coll. La part de Dieu, in Nouvelle Revue Théologique, 2017/1, Tome 139, pages 162-167). Les défis liés au vivre-ensemble sont nombreux. En tant que consacrés, nous devons chaque jour opérer des ajustements, chacun personnellement, nous mettre à l'école de la miséricorde et rechercher continuellement la justice et la paix. Nous sommes chacun et chacune unique, différents, mais le Seigneur nous veut unis en communauté, comme fils et fille d'un même Père. Face à l'ampleur des défis auxquels est confrontée la vie consacrée, tous ces maux qui menacent le vivre-ensemble et qui empêchent une vraie communion fraternelle, comment bâtir une vie communautaire authentique? Par l'intercession de notre Mère du Ciel, que les consacrés redécouvrent la valeur évangélique de la vie communautaire et que rien ne nous enlève la joie de notre consécration?

Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA
Religieuse Congolaise du Rosaire

ADMINISTRATION

Réunir les synergies pour améliorer la gouvernance publique

Ouverts le 29 janvier, les travaux de l'atelier d'appropriation de l'outil d'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) au Congo ont été clôturés le 31 janvier à Brazzaville. C'est Valery Christian Philippe Babackas, représentant la ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, qui a mis fin aux travaux, en présence de Jean-Noël Ngoulou, coordonnateur du projet des reformes intégrées du secteur public (PRISP). Identifier les principaux défis et formuler des recommandations, tels ont été les objectifs visés par cet atelier.

Les participants

Les agents issus de plusieurs ministères ont reçus des enseignements donnés par les experts du comité de suivi et d'évaluation des réformes du ministère des Finances de la République démocratique du Congo (RDC), conduit par Félicien Mulenda Kahenda, coordonnateur national de ce comité.

Les participants ont suivi un aperçu du processus CPIA consolidé par la présentation de résultats CPIA en RDC. Cette présentation a permis d'élucider le cadre fonctionnel et d'orientation de cet instrument qui s'appuie sur quatre thématiques et 16 critères d'évaluation. Quant aux résultats de la RDC, ils ont connu une légère amélioration avec la mise en place d'un dispositif de suivi d'évaluation sous la tutelle du ministère des Finances. Le mécanisme ou dispositif de suivi du CPIA en RDC a pour mission principale de faire le suivi des programmes économiques du Gouvernement dans différents domaines relatifs aux finances publiques, à l'administration publique, à la gouvernance de ressources naturelles, aux politiques monétaires, au secteur financier, à l'appareil statistique, à la dette, etc. Des présentations qui ont déclenché plusieurs réactions, lesquelles ont eu des réponses précises du chef de la délégation du Comité technique de suivi et évaluation des réformes (CTR).

Quatre groupes ont constitué le fond de cet atelier sur les thématiques relatives aux composantes du CPIA: la gestion économique, les politiques structurelles, la politique pour l'inclusion sociale et l'équité et la gestion du secteur public et des institutions.

Les différents groupes ont formulé des recommandations.

Sur la gestion économique, les participants ont suggéré de publier mensuellement les états sur l'exécution budgétaire; de rendre effective la coordination de la gestión de la dette publique; de renforcer la coordinnation entre la Caisse congolaise d'amortissement et le comité de cadrage macroéconomique; de redynamiser le comité national de la dette publique; de renforcer la transparence en matière de gestión de la dette; de centraliser la gestión de la dette publique à la CCA…

Le groupe sur les politiques structurelles souhaite que la périodicité de publication des statistiques du commerce par l'Institut national des statistiques (INS) soit respectée, tout comme il recommande de créer un site web au ministère du Commerce, pour un accès et une mise à jour réguliers à l'information statistique; de mener des enquêtes régulières sur les ménages et les petites et moyennes entreprises ayant accès aux services financiers structurés; de réduire davantage le délai de la création et le cout à la création d'entreprise, etc.

Les panelistes sur la politique pour l'inclusion sociale et équité ont préconisé de formaliser le cadre institutionnel chargé d'assurer la préparation et le suivi du CPIA; d'organiser sous l'impulsion du Gouvernement sur une fréquence trimestrielle les ateliers CPIA; de mener des actions sur les critères pour lesquels la République du Congo présente des notes CPIA faibles en vue de relever les scores; d'accélérer la mise en œuvre de la loi 31-2019 du 10 octobre 2019 sur l'orientation de la performance de l'action publique.

S'agissant de la thématique de la gestion du secteur public et des institutions, le groupe a prié de rendre effective l'application de la loi sur les droits de propriété; moins contraignants, fiables et moins onéreux les mécanismes officiels d'exécution des contrats; de vulgariser cette loi et ces textes d'application auprès du public; de rendre l'appareil judiciaire effectivement indépendant des pouvoirs exécutif et législatif; de lutter efficacement contre la corruption en milieu judiciaire; de prendre en compte effectivement les différentes recommandations contenues dans les différents rapports d'évaluation des finances publiques; de restaurer la crédibilité budgétaire en réduisant au strict minimum la proportion des dépenses exécutées hors budget.

Le coordonnateur du comité de suivi et d'évaluation des réformes du ministère des Finances de la RDC, Félicien Mulenda Kahenda, qui s'est dit honoré par le Congo, a indiqué qu'ils sont venus voir avec les experts congolais comment booster la notation pays. *«C'est d'abord pour notre bien, la gouvernance si elle est améliorée, elle profite en premier aux habitants du pays. On ne le fait pas pour la Banque mondiale, d'abord pour nos propres états. Je suis très satisfait de l'expérience que nous venons de partager et de l'engouement suscité; nous nous sommes rendus compte qu'ils avaient toutes les connaissances, il fallait juste un déclic»*, a-t-il conclu.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

URBANISATION

Pour une nouvelle configuration des villes congolaises

Dans le cadre des conférences-débats initiées depuis plusieurs années par la Fondation Niosi, Joseph Badila, Dr en science de l'information et de la communication, et le Pavillon de l'architecture de la ville de Brazzaville ont animé le 22 janvier dernier à l'Institut français du Congo, une conférence sur le thème: *«Cité et citoyenneté».*

Joseph Badila

Face au délabrement total des villes et particulièrement des villes congolaises, nul ne peut rester insensible. D'où des conférences cette année axées sur les villes et leur devenir. Brazza-la-verte ou Ponton-la-belle, l'image de ces villes est terne. Entre les problèmes relatifs aux érosions et aux maisons qui s'écroulent dans les ravins; aux nuisances sonores de jour comme de nuit…, les citoyens sont désemparés. Comment définir alors la ville d'aujourd'hui? Quelle est la place et le rôle du citoyen dans ce contexte?. En sa qualité d'intellectuel, Joseph Badila a souhaité échanger avec un large public pour ébaucher des solutions susceptibles de redorer l'image des villes congolaises.

Une vue de l'assistance

Dans sa communication, le Dr en Sciences de l'information a défini la cité comme l'espace dans lequel vit une communauté. Celle-ci doit être organisée et respecter les règles d'usage. C'est ce qui favorise le ''vivre ensemble''. Par le biais de cette rencontre, *«nous avons voulu donner un éclairage sur ce qui est un architecte, un urbaniste voire un dessinateur»*, a-t-il dit.

Pour la construction de Brazzaville, il a été relevé que lorsque les administrateurs de la colonie sont venus, lorsqu'ils ont voulu élargir la communauté au-delà de la communauté blanche, et même au-delà de celle des indigènes, il fallait créer une cité, tout en créant des conditions pour que ces indigènes deviennent des citoyens. D'où la construction: d'un tribunal, d'une prison, de la mairie, du stade Eboue, et bien d'autres édifices imposants, des monuments architecturaux à l'image de la Basilique Sainte Anne…

L'érection d'une cité renvoie donc au fait qu'il y a des hommes qui vont l'habiter. Mais faut-il surtout penser à ce que ces hommes vont devenir du point de vue de l'esprit, de la religion, etc., car c'est l'ensemble de tous ces mécanismes qui préparent le citoyen à devenir un homme exemplaire aimant ses prochains. La conférence, riche en échange, a suscité des réactions et plusieurs contributions de la part des participants.

Les différents intervenants dont l'ancien ministre Antoine Nganga, ont exhorté le public venu nombreux à s'intéresser à ce qui a trait à la construction de l'être intérieur, pour asseoir une vraie humanité capable de créer de la valeur dont a besoin le Congo pour son développement intégral.

E. MB-O.

SANTÉ

Mettre les enseignants à contribution dans la prévention des grossesses précoces…

L'association Azur Développement a sensibilisé vendredi 24 janvier au lycée de la Révolution, à Brazzaville, des enseignants des écoles des arrondissements de Brazzaville, Makélékélé, Moungali, Talangaï, Mfilou-Ngamaba, Madibou, Djiri, sur les grossesses précoces et non désirées. Ils étaient au total 117 à prendre part à cette sensibilisation dans le cadre du projet *«Promotion des droits et autonomisation économique des femmes et filles vulnérables»*, financé par l'Union européenne.

Les participants à l'issue de la journée de sensibilisation

L'objectif générique du projet est de contribuer à réduire la vulnérabilité des femmes et des filles par l'accès aux services de santé et leur autonomisation économique. En les prévenant des grossesses précoces, non désirées des IST et du V.i.h-Sida. *«Il cible spécifiquement les femmes et jeunes filles victimes de violence, pour leur permettre un meilleur accès aux opportunités de formation, d'insertion socio-professionnelle et économique pour autonomisation, notamment les déplacées des zones de crise du département du Pool»*, a précisé Valonne Kioungou, coordonnateur du projet U.e. Sssr d'Azur Développement.

Les 117 participants ont été édifiés sur les tabous et autres pesanteurs sociologiques qui freinent l'éducation sur la sexualité; les dispositions légales en matière de santé sexuelle et de la reproduction. *«Il n'existe aucune loi spécifique en matière de santé sexuelle et de la reproduction. Toutefois, on trouve de façon disparate quelques articles dans certains textes de loi qui renvoient à la santé sexuelle. Le Code pénal congolais stipule que l'avortement est un délit criminel»*, a fait savoir Roméo Mbougou, juriste.

Parlant de la prévention des IST et du VIH-SIDA, Charles Roger Diankembo, chef de section V.I.H-SIDA au CNLSE, a indiqué que *«la lutte contre le V.i.h-Sida va de pair avec l'estime de soi, c'est-à-dire l'expression de l'opinion portée sur soi-même et l'idée que l'on se fait de soi-même. Il y a deux sortes d'estimes de soi, selon W.James: la satisfaction et le mécontentement de soi.»*

Au Congo, selon les estimations de l'ONUSIDA en fin 2018, a-t-il poursuivi, la prévalence nationale du VIH était estimée à 2,6% dans la population de 15 - 49 ans. Le nombre de personnes vivant avec le VIH est de 89. 000 tous âges confondus, (82.000 adultes de plus de 15 ans (92%) et 7.000 enfants (8%) de 0-14 ans. La prévalence du VIH chez les femmes est supérieure (3,7%) à celle des hommes (1,6%), il y a féminisation de l'épidémie. On estime à 5.300 nouvelles infections dans le pays (1.200 chez les enfants et 4.100 chez les adultes).

«La prévalence du VIH chez les femmes enceinte est estimée à 3,6%. Entre 15 et 39 ans, le taux de séropositivité augmente dans les tranches d'âges (0,1% chez les 15 -19 ans, 2,4% chez les 20 -24 ans, 2,5% chez les 25-29 ans, 3,10% chez les 30-34 ans et 3,5% chez les 35-39 ans. Il y a juvénilisation de l'épidémie au Congo», a-t-il conclu.

Mme Aurore, Sage-femme, a ainsi parlé aux enseignants de la grossesse précoce: *«une grossesse précoce s'entend comme une grossesse contractée avant l'âge de 18 ans. Elle peut aussi se définir sous le paradigme de grossesse adolescente. Dans bon nombre de cas ce sont des grossesses non désirées qui surviennent en dehors du mariage. Mais, il y a aussi de grossesses non désirées ou non planifiées qui se contractent en couple.»*

Plusieurs facteurs expliquent les grossesses adolescentes: l'insuffisance d'information de qualité pouvant préparer l'adolescente à la vie sexuelle, les mauvaises fréquentations, le visionnage des images sur des sites pornographiques, le manque de structures pour des loisirs sains, le viol et l'inceste, etc.

D'une durée de 30 mois, le projet dans son ensemble cible 9.649 personnes issues de différents groupes, dont 700 femmes et filles victimes de violences; 1.440 femmes et filles séropositives; 2.370 femmes et filles économiques défavorisées;1.500 hommes, 1.500 garçons, dont 250 enseignants de 25 écoles secondaires; 399 professionnels de santé de 20 centres de santé dans les zones d'intervention du projet.

Le projet s'étendra également dans les départements de Pointe-Noire et de la Bouenza.

Viclaire MALONGA

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : les inscriptions et réinscriptions sont ouvertes à Suéco pour :

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.
  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie – Hôtellerie – Cuisine – Secrétariat Bureautique.
  BP : Secrétariat Bureautique – Maintenance Informatique et Réseaux
  - ***Durée de la formation : Pâtisserie = 6 mois – Hôtellerie = 12 mois dont 2 mois de stage pratique – Cuisine = 11 mois dont 2 mois de stage en entreprise – Secrétariat Bureautique = 6 mois – Filière B.P = 9 mois***

Rentrée Académique 2019-2020 : Lundi 07 Octobre 2019

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**
- **Musique (Piano – Guitare)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

IN MEMORIAM

Vivianne MIHAMBANOU
30 JANVIER 2019 - 30 JANVIER 2020

Il y a un an qu'il a plu à Dieu de rappeler dans son royaume maman Vivianne MIHAMBANOU, défunte épouse de Gabriel MALONGA, à sa soixante deuxième année sur terre. Des messes ont été dites en sa mémoire jeudi 30 janvier 2020, vendredi 31 janvier 2020, et samedi 1er février 2020 à 6h00 à la chapelle des carmélites à Kinsoudi.

Paix à son âme

IN MEMORIAM

8 Février 2010
8 Février 2020

Dix ans déjà que l'Eternel rappelait à Lui notre frère, père et grand-père, Pascal OCKYEMBA MORLENDE.
Ainsi, nous, ses enfants, son épouse, et sa famille, convions toutes les personnes qui l'ont connu à avoir une pensée pieuse pour lui et à se joindre à nous aux messes qui seront dites à son honneur selon le programme ci-après:
- Jeudi 6 février 2020, à 6 heures, à la Basilique Sainte-Anne, la Cathédrale Sacré-Coeur, l'Eglise Sainte Marie de Ouenzé et à l'Eglise Saint François-Xavier de Boundji;
- Vendredi 7 février 2020, à 6 heures, à la Basilique Sainte-Anne, la Cathédrale Sacré-Coeur, l'Eglise Sainte Marie de Ouenzé et à l'Eglise Saint François-Xavier de Boundji;
- Samedi 8 février 2020 à:
*6 heures, à la Basilique Sainte-Anne, la Cathédrale Sacré-Cœur, l'Eglise Sainte Marie de Ouenzé et à l'Eglise Saint François-Xavier de Boundji;
*10 heures, à l'Eglise Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, du Plateau des 15 ans.

Nous ne t'oublierons jamais, que ton âme repose en paix.

ANNONCE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET D'AVOCAT CONSEIL POUR LE POLE D'ACIVITE DE LA ZONE SUD-OUEST (POINTE-NOIRE ET KOUILOU, NIARI, BOUENZA, LEKOUMOU) DE ECOBANK CONGO SA

****

1. ECOBANK CONGO SA, Société Anonyme au capital de dix milliards (10.000.000.000) de FCFA ayant son siège social à Brazzaville, Immeuble de l'ARC, 3ème étage, B.P: 2485, immatriculée au RCCM de Brazzaville sous le N°CG-BZV07-B-559, a prévu, au titre de cette année, mettre un accent particulier sur la gestion des risques juridiques dans le cadre de ses activités de la zone sud-ouest (Pointe-Noire et Kouilou, Niari, Bouenza, Lékoumou).

Le périmètre d'intervention porte essentiellement sur la gestion externe du recouvrement de nos créances impayées ainsi la gestion des dossiers contentieux pendants ou à venir devant les tribunaux.

A cet effet, il a été décidé de solliciter l'appui d'un Cabinet d'avocat ayant une expérience avérée dans le domaine pour mener lesdites prestations.

2. Le cabinet qui sera retenu aura à effectuer les missions suivantes:

▪ Jouer le rôle de conseil sur toutes les questions juridiques et transversales;
▪ Assister la banque dans les procédures de transaction;
▪ Se constituer pour le compte de la banque chaque fois que cela est nécessaire et faire le suivi de tous les litiges pendants devant les tribunaux auxquels la banque est partie ;
▪ Effectuer toutes les diligences, mettre en œuvre tous les moyens de droit et de procédure pour assurer la défense des intérêts de la Banque avec les meilleures chances de succès, jusqu'à l'obtention d'une décision définitive dans l'instance à engager;
▪ Informer la banque des faits et circonstances relatifs aux litiges et à l'évolution des procédures;
▪ Communiquer les pièces, documents et correspondances nécessaires à l'information sur tous les dossiers contentieux;
▪ Accomplir tout acte de procédure qu'il estimera justifier par l'intérêt de la banque auquel il soumettra les mémoires et actes préparés par lui dans la mesure où cela sera possible sous réserve de l'approbation la banque;
▪ Assurer la coordination de toutes les prestations des huissiers dont il est seul garant. Le règlement du coût des actes et éventuellement des honoraires de résultat seront, après validation et paiement des factures par la Banque, acquittés par l'Avocat.
▪ Se faire substituer à l'audience par un Confrère de son choix en cas d'urgence ou de nécessité.

3. La durée de la mission est de douze (12) mois renouvelable par tacite reconduction (après une évaluation satisfaisante de la relation) à compter de la date de la signature du contrat de Collaboration.

4. Le dossier d'Avis à manifestation doit être constitué des pièces suivantes:

▪ Une lettre à manifestation d'intérêt adressée à l'Administrateur Directeur Général de Ecobank Congo SA;
▪ Les informations pertinentes indiquant la capacité à exécuter les prestations demandées notamment, les références concernant l'exécution de missions similaires (liste des gros clients de votre portefeuille);
▪ La liste indicative de son personnel clé accompagnée de leur Curriculum vitae et CNI;
▪ Une offre financière complète;
▪ Indiquer les moyens logistiques et matériels garantissant l'exécution sans faille des prestations;
▪ Les copie des PV de prestation de serment des avocats titulaires et avocats stagiaires le cas échéant;
▪ La copie de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle;
▪ Une description des délais d'intervention sur les dossiers;
▪ Copie des diplômes certifiés conformes des avocats titulaires, les avocats stagiaires et les conseillers juridiques le cas échéant.

5. L'évaluation des propositions des cabinets se fera sur la base des critères ci-après:

▪ Avoir son cabinet dans le ressort de la Cour d'Appel de Pointe-Noire;
▪ Avoir au minimum dix (10) années d'expérience comme avocat titulaire;
▪ Avoir accompagné avec succès des entreprises et plus particulièrement des entreprises exerçant dans le domaine bancaire ou autre domaine similaire;
▪ Disposer des outils informatiques et avoir une connexion internet à temps réel;
▪ Être ouvert d'esprit et accessible à temps voulu, au cabinet ou au téléphone;
▪ Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être soumises en français, en quatre (4) exemplaires dont un (01) original sous plis fermé, l'adresse ci-dessous:

Pointe-Noire:
S/C
ECOBANK-CONGO
Secrétariat de l'Agence Atlantic
Hôtel Atlantic Palace

7. La date limite de dépôt des d'offres est fixée au 14 février 2020, à 15h00.

8. Pour toutes informations, prière adresser vos mails à pnd-zanga@ecobank.com ou hmayoulou@ecobank.com (Tél.: 06 839 98 90).

La Direction Générale

24e JOURNÉE MONDIALE DE LA CULTURE AFRICAINE ET AFRO-DESCENDANTE

A Brazzaville, l'événement est passé inaperçu

La commémoration officielle de la Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante (JMCA) a eu lieu le 24 janvier 2020 dans plusieurs pays du continent. A Brazzaville, cet événement majeur de la culture mondiale est passé inaperçu. La Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante a été adoptée le 20 novembre 2019 à l'UNESCO par les 193 Etats membres de l'organisation, à l'initiative du Togo, avec le co-parrainage de plus de 22 pays de tous les continents. L'idée de la célébration de la JMCA a été portée à l'origine par le Réseau africain des promoteurs et entrepreneurs culturels (RAPEC).

Cette journée a été acceptée par l'UNESCO, affirme un observateur averti de la culture, parce qu'elle est pour la diversité. *«L'UNESCO pense que la culture africaine est certainement menacée et qu'il faut la revigorer, lui donner de la place, permettre qu'elle s'exprime. Il faut donc donner une lucarne à cette culture pour qu'elle ne meurt pas. C'est aussi pour qu'elle prenne sa place dans le concert des cultures, et qu'on ne se sente pas étrangers dans nos pays. Il faut également valoriser la culture caribéenne, pour ne pas qu'elle soit méprisée»*, souligne-t-il.

Le siège de l'UNESCO, à Paris

Le 24 janvier 2006, les Chefs d'Etat et de Gouvernements africains avaient adopté une Charte intitulée: «La Charte de la renaissance culturelle africaine». La JMCA est donc un instrument pour la promotion de cette Charte pour la renaissance culturelle africaine adoptée en 2006. Dans cette Charte, tout y est pour donner espoir au peuple africain. Voilà pourquoi, cette journée mondiale propose à l'ensemble de l'humanité de célébrer son origine commune le 24 janvier de chaque année sous toutes ses formes, notamment le cinéma, la littérature, l'humour, la musique, la danse et la mode. Dans les pays qui ont commémoré cette journée, plusieurs activités pratiques ont été organisées. Elles ont réuni les amoureux de la culture, ainsi que plusieurs autres citoyens.

Alain-Patrick MASSAMBA

LITTERATURE

Alain Psaume Bouithy ouvre son compteur bibliographique

Membre de l'équipe rédactionnelle du quotidien marocain «Libération», où il exerce successivement les fonctions de responsable des rubriques Culture, Monde, Société et Economie, le Congolais Alain Psaume Bouithy a ouvert son compteur bibliographique. En commettant, en août 2019, «Les fleurs du passé ont fleuri», un recueil de poèmes publié aux Editions Edilivre (France).

Alain Psaume Bouithy

La couverture du livre

Le coup d'essai d'Alain Psaume Bouithy renferme une cinquantaine de poèmes que l'auteur a écrits pendant ses années de lycée et d'études universitaires, dans son Congo natal et au Maroc.

Dans cet ouvrage de 62 pages, le néo-écrivain congolais offre aux lecteurs des textes traitant de divers sujets inspirés du quotidien et écrits pendant ses moments de solitude.

Que pense le journaliste et écrivain congolais Florent Sogni Zaou du premier souffle poétique d'Alain Psaume Bouithy? *«Le recueil d'Alain Psaume Bouithy est un véritable melting-pot de thèmes d'amour du prochain, de quête du bien-être, de désespoir, mais surtout de la croyance en la venue d'un monde positif dans lequel il fera bon vivre, de la mort, de la vie, de la médiocrité, de la misère du peuple, de la beauté de l'environnement et du paysage, la haine sans savoir la raison pour laquelle on hait»*, affirme-t-il.

«Vous avez tout gâché», «Le rêve», «Les deux mains», «Si tu savais», «Femme», «Si tu savais!», «La vie en colère», «Les roses», «Un jour», «Le choix», «Tu guériras», tels sont entre autres poèmes qu'on trouve dans le premier fruit littéraire d'Alain Psaume Bouithy qui est disponible en librairie au prix de 11,50 euros.

Pour la petite histoire, l'auteur de recueil «Les fleurs du passé ont fleuri» a vu le jour à Brazzaville, où il a fait toutes ses études, jusqu'à l'obtention de son baccalauréat.

Reçu au concours d'entrée à l'Institut de développement rural (IDR) de l'Université Marien Ngouabi, il porte son choix sur Casablanca, où il poursuit ses études supérieures en Marketing. Avant de prendre la résolution de se lancer dans le journalisme, un métier qui lui réussit plutôt bien.

Véran Carrhol YANGA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

THÉÂTRE SCOLAIRE

Cinq jours de fête en perspective à Brazzaville

La 21e édition du Festival du théâtre scolaire (FETHESCO), une initiative de M. Antoine Ambadrou, aura lieu du 4 au 8 février 2020, dans la salle Savorgnan De Brazza de l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville.

Les lauréats de l'édition 2019 brandissant leurs prix

Elle connaîtra la participation de neuf établissements scolaires publics et privés: A.A. Neto (B), Dom Helder Camara, Goshen, Immaculée Conception, John Hopkins, Lamartine, Le succès Merveilleux, Lumumba et Réconciliation, répartis en douze troupes théâtrales scolaires qui présenteront des pièces autour du thème: *«Laissons l'enfant vivre son enfance»*.

Comme le veut la tradition, le dernier jour de l'événement sera consacré à la proclamation des résultats finaux et à la remise des prix aux troupes qui s'illustreront, en présence, entre autres, des responsables d'établissements, des autorités publiques et de quelques parents d'élèves.

A rappeler que la 20ème édition du FETHESCO a eu lieu du 13 au 15 février 2019, sous le thème *«La lutte contre les changements climatiques»*. Elle a connu la participation de douze groupes de huit établissements scolaires de la capitale congolaise.

Porté sur les fonts baptismaux en 1999, à l'Ecole de peinture de Poto-Poto, à Brazzaville, le FETHESCO vise à contribuer à l'expansion de l'art dramatique au sein des établissements scolaires tant privés que publics. À travers cette activité annuelle, les organisateurs ont mis en place une plate-forme d'échange et d'expression autour de l'art par les élèves et pour les élèves.

V.C.Y.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville, B.P.: 1431 ;
Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«5 B CONSULTING» SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 1, angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage
RCCM: CG/PNR-01-2020-B12-00002
Pointe-Noire - République du Congo

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 21 janvier 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 22 janvier 2020, sous folio 015/19, no 484, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Le Consulting et services pétroliers.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

DENOMINATION: «5 B CONSULTING» SARL ;

SIEGE SOCIAL: 1, angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage ;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M. ;

GERANCE: Monsieur BAKOUMBA Cédrick Novalis est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée de quatre (4) ans ;

RCCM: CG/PNR-01-2020-B12-00002 ;

FORMALITE LEGALE: Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 27 janvier 2020, sous le numéro CG/PNR-01-2020-B-00003.

Fait à Pointe-Noire, le 30 janvier 2020.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

FOOTBALL

Arrêt de mort de la CAF ou pas?

Gianni Infantino s'adressant aux dirigeants des fédérations africaines

Le débat sur le calendrier de la principale compétition africaine de football continue d'être alimenté. Le président de la FIFA Gianni Infantino y est allé, à son tour, d'une proposition qui divise déjà le Continent. Le week-end dernier à Rabat, il a demandé à la Confédération adricaine de football (CAF) d'organiser la CAN tous les quatre ans. Une proposition diversement commentée et qui relance la problématique de l'autonomie de l'instance du football africain.

La grande messe du football africain ne connaît pas de répit depuis plusieurs années. En 2013, sur imposition de la FIFA, elle est passée des années paires pour celles impaires. Cela a semblé insuffisant et, en 2019, la CAN a été déplacée de janvier à juin. Un changement qui n'aura duré que le temps d'une édition puisqu'au cours de sa récente visite au Cameroun, le président de la CAF Ahmad Ahmad a annoncé que la CAN se jouera de nouveau entre janvier et février lors de l'édition 2021 qu'accueillera justement le Cameroun.

Pour le patron de la FIFA, celle-ci gagnerait à passer tous les quatre années. *«Je propose d'organiser la Coupe d'Afrique des nations tous les quatre ans au lieu de tous les deux ans, pour la rendre plus commercialement viable et attrayante au niveau mondial».* Ainsi s'est exprimé Gianni Infantino à Rabat.

Le foot-business prend le dessus

Et pour conforter sa proposition, Gianni Infantino déclare que les revenus de la CAN sont vingt fois moins importants que ceux de l'Euro. Il va plus loin en proposant un milliard de dollars pour que chacun des 54 pays africains puisse se doter d'un stade de classe internationale.

Mais, tout se passe comme si la FIFA oblige le continent africain à bouger, *«faisant de celui-ci une victime de la mondialisation et des choix des multinationales»*, fait remarquer un analyste. Parce qu'en parlant d'une CAN tous les quatre ans et en voulant combler le manque à gagner par un investissement dans les infrastructures, le football féminin, des jeunes, des clubs et la professionnalisation du corps arbitral africain, c'est le foot business qui prend le dessus.

La proposition de Gianni Infantino va donc vers un autre bouleversement de la CAN. D'après de nombreux observateurs, cela remet au goût du jour la problématique de l'autonomie du football continental. Certains regrettent déjà Issa Hayatou, l'ancien président de la CAF. S'il était encore en poste, il aurait résisté et rejeté l'idée d'Infantino. Au nom de l'indépendance de son institution.

Jean ZENGABIO

COMMENTAIRE

Il se meurt, ce handball-là!

Dernier né des sports collectifs au Congo, le handball qui a bouleversé l'univers sportif national au début des années 1970 est désormais moribond. Tout le monde le savait. Tout le monde en est convaincu maintenant avec le double échec des Diables-Rouges dames à la CAN 2018 organisée à Brazzaville, d'abord, et des Diables-Rouges hommes récemment à la CAN 2020 en Tunisie. C'est comme d'une plaie frontale, pour paraphraser Fulbert Kimina-Makumbu, dont légion sont les témoins. On la dissimule vainement. Elle est là. Elle s'impose à la curiosité de chacun et de tous. Ce handball a fait des ravages. Et des plus colossaux, à en juger par ce bref palmarès de ses années de gloire: Diables-Rouges dames quatre fois champions d'Afrique (1979, 1981, 1983 et 1985); Etoile du Congo dames championne d'Afrique des clubs (1983, 1990, 1994, …) et vainqueur de la Super-coupe d'Afrique (1995), Inter Club hommes champion d'Afrique des clubs (1984). Mais en dominant avec insolence le handball africain, notamment les Diables-Rouges et l'Etoile du Congo dames, elles ont semé, à leurs dépens, des graines d'une violente révolte. Les victimes d'hier sont devenues les dompteuses d'aujourd'hui. L'Angola, par exemple, sorti du néant fait désormais le vide autour de lui, comme naguère les Diables-Rouges dames. C'est une hégémonie dont on ne perçoit pas encore la fin.

Depuis, le handball congolais a entamé sa longue traversée du désert. Plus aucun club ne réussit là où les Diables-Rouges dames et les Stelliennes ont scintillé ou les militaires hommes ont posé leurs rangers, excepté les dames des Diables-Rouges juniors (vainqueurs de la CAN 2002) et celles d'Inter Club (vainqueurs de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe en 2007). Ce n'est pas faute de tribune pour en faire la démonstration. Ils sont régulièrement dans les compétitions continentales. Les uns et les autres auraient perdu leurs repères. Oui, tout le monde a été rattrapé, dépassé, à force de dormir sur ses lauriers. Les différentes compétitions sont devenues pour eux une affligeante réalité.

La relève n'est pas celle escomptée semble-t-il. Des clubs phares semblent n'avoir plus le vent en poupe. Et comme ils constituaient un réservoir inépuisable de talents, les Diables-Rouges toussent, vacillent, par ricochet. Les veillées funèbres que sont certains forums témoignent.

La crise est là. Pourtant gémir n'est pas la solution. Comment redonner du punch au handball congolais? Les Moïse se bousculent toujours au portillon à l'orée d'une fin de mandat. Pour promettre monts et merveilles. Mais aucun ne réussit à replacer ce handball sur orbite.

Faut-il croiser les bras? Non, une fois de plus. Dirigeants fédéraux et des clubs et techniciens authentiques se doivent de trouver une stratégie qui permettra de rattraper, dépasser, ceux qui hier étaient ses victimes. Dans le cas contraire, n'est-ce pas mourir deux fois que souffrir ses atteintes?

Jean ZENGABIO

FOOTBALL/LIGUE 1

L'AS Otohô roule pour sa succession

On a joué le week-end dernier pour la quinzième journée du championnat national d'élite Ligue 1. S'il est incontestable que l'AS Otohô travaille pour sa succession, par contre la compétition continue à se sevrer dangereusement de son traditionnel public. Les matches se déroulent devant des banquettes clairsemées. Un matche-phare comme AS Otohô-Diables-Noirs, disputé dimanche 2 février à Owando, n'a généré aux deux protagonistes que 1800 francs CFA. Quelle misère!

Des courageux s'obstinent néanmoins à ne jamais divorcer d'avec ce football, même s'ils constituent une catégorie d'accrocheurs ou de partisans du moindre effort s'offrant parfois gratuitement le spectacle.

Bref la quinzième journée a confirmé les appétits d'ogre de l'AS Otohô qui, décidément, est précocement à l'orée d'un autre sacre. Son cavalier seul (39 points) se précise en effet. Il a pris, quoique difficilement il est vrai, trois nouveaux points supplémentaires aux dépens des Diables-Noirs qu'il a mis à genoux au Stade Marien Ngouabi, grâce au but inscrit par le revenant Bersyl Obassi (73e). Le deuxième but de ce dernier en autant de sorties depuis son retour de Tunisie où il a tenté une aventure professionnelle qui a finalement tourné court.

Il en va de même pour JST (30 points), le poursuivant immédiat de l'AS Otohô. Dimanche, à Massamba-Débat, les jeunes descendus des collines de Talangaï ont noirci la vareuse du Patronage Sainte-Anne (2-0). Deux buts qui portent l'empreinte d'un même homme, le nommé Karl Wunda qui porte son total à 9 buts depuis le début du championnat.

Sur la même pelouse et le même dimanche, l'explication Inter Club-Etoile du Congo a souri aux Stelliens pourtant mené au score. Le but de la délivrance est parti du pied de Yahnn Mokombo à la 85e minute de jeu: 2-1.

La joie des joeurs d'Otohô (Ph. d'arch.)

La veille, CARA ert passé comme une lettre à la poste, l'AS Cheminots de Pointe-Noire, timorée, n'étant pas le répondant qu'il appréhendait. CARA a dansé et réalisé un 3-1 qui lui fait retrouver le sourire.

Des buts comme s'il en pleuvait aussi entre FC Kondzo et V.Club-Mokanda en deuxième match. Pas de round d'observation. FC Kondzo n'a pas dissimulé son ambition. Il a découvert un mur v.clubien lézardé dont a profité son attaquant le plus dangereux, David Akanzé (2e et 15e). Ce dernier s'est offert un triplé à la 75e minute de jeu: 3-0. Cette dernière réalisation est sa sixième de la saison.

A Pointe-Noire, Nico-Nicoyé concédant le nul (0-0) à Tongo FC, à Dolisie a puisé dans ses réserves pour faire entendre raison au RCB (3-2).

G.-S.M.

Rappel des résultats: CARA-AS Cheminots (3-1), FC Kondzo-V.Club-Mokanda (3-0), Inter Club-Etoile du Congo (1-2), Patroange Sainte-Anne-JST (0-2), AS Otohô-Diables-Noirs (1-0), AC Léopards-RCB (3-2), Nico-Nicoyé-Tongo FC (0-0).

Classement officieux. 1.AS Otohô (39 points). 2.JST (29). 3. FC Kondzo (27). 4.CARA (26). 5.Diables-Noirs (25). 6. Etoile du Congo (22). 7.Patronage Sainte-Anne (20). 8.V.Club-Mokanda (19). 9.AC Léopards (18). 10.Inter Club (15). 11.RCB (15). 12.Nico-Nicoyé (14). 13.AS Cheminots (9). 14. Tongo FC (5).

FOOTBALL FÉMININ

Visa obtenu pour le deuxième tour

L'équipe nationale féminine congolaise des moins de 20 ans a validé dimanche 2 février à Luanda son ticket pour le deuxième tour des éliminatoires de la Coupe du monde de sa catégorie. Déjà victorieuses à l'aller (2-0), les Congolaises ont fait mieux à l'extérieur en s'imposant par 4-2. De retour de la capitale angolaise, lundi 3 février, elles ont été accueillies chaleureusement à Brazzaville. Reste à penser au prochain adversaire, le Gabon.

LIGUE DE FOOTBALL DU NIARI

Jean-Eudes Prosper Mamouna, candidat à la présidence!

Conformément au calendrier de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), l'assemblée générale élective du bureau exécutif de la ligue départementale de football du Niari se tiendra le 24 février prochain à Dolisie. Jean Eudes Prosper Mamouna, premier vice-président de ladite ligue depuis 2010, nous a révélé qu'il briguera cette fois le poste de président. Entretien.

M. le premier vice-président, quelles sont les motivations qui vous poussent à briguer la présidence de la ligue?

**Je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'attention toute particulière que vous avez pour le football au Niari. J'ai des ambitions personnelles : après plus d'une décennie dans les rouages, je voudrais apporter beaucoup d'innovations que je ne saurai vous dévoiler ici, au risque d'être taxé d'être déjà en campagne électorale, car votre journal est le plus lu dans notre département.

J. E. P. Mamouna

Quelle sera alors votre politique pour faire vivre le football dans les districts que compte le Niari, une fois élu?

**Aujourd'hui, quand on parle du football au Niari, on voit directement Dolisie. Or, tous ceux qui évoluent ici en ligue 2 reviennent de l'intérieur du département. Nous avons quinze sous-ligues, y compris celle de la commune de Mossendjo. Primo, nous allons les restructurer, et secundo, faire revenir le football des jeunes dans toutes les sous-ligues, organiser le championnat inter sous-ligue afin d'y extirper les meilleurs talents qui formeront l'équipe départementale. Si on n'organise pas le football depuis l'intérieur, on ne pourra pas avoir des jeunes joueurs en ville. Tous les bons joueurs que Dolisie a eus de par le passé revenaient des districts.

Auriez-vous un message à lancer à l'endroit des sportifs ?

**Je profite de votre passage ici à Dolisie et de votre espace médiatique pour dire aux anciens joueurs d'apporter leur expertise aux jeunes dans les quartiers où ils vivent. Il y a beaucoup des jeunes dont le talent sommeille, mais ils leur manquent le soutien et l'encadrement technique.

Propos recueillis par
E. D. NGUIMBI et Deff MOUKALA-NGONO

La sorcellerie au Congo, mythe ou réalité

«L'homme est capable du meilleur comme du pire, mais c'est dans le pire qu'il est le meilleur» (Georges Lacroix)

En Europe, la sorcellerie était considérée comme un phénomène répandu au Moyen Age, particulièrement en milieu rural. Avec les progrès de la science, elle semble avoir disparu ou à tout le moins notablement régressé.

En Afrique Noire et singulièrement au Congo, la sorcellerie existe encore, du moins dans l'imaginaire collectif, et ce dans la mesure où plusieurs faits lui sont imputés.

La sorcellerie se définit comme l'ensemble des «pratiques occultes des sorciers».

Est considéré comme sorcier, toute «personne qui est réputée avoir pactisé avec les puissances occultes, afin d'agir sur les êtres et les choses au moyen de charmes et de maléfices» (dictionnaire Hachette). Les pratiques occultes sont celles qui *«s'exercent en secret et que la connaissance rationnelle est impuissante à expliquer».*

Ces termes de référence, de par leur caractère aléatoire, expliquent toute la difficulté à cerner les contours du concept sorcellerie. En démontrer l'existence semble une gageure.

Les données factuelles nous permettent, néanmoins, d'envisager deux sortes de situations: ou bien la sorcellerie n'est que le fruit de l'imagination des hommes, ou bien la sorcellerie est «avérée». Nous évoquerons, d'abord, le premier cas de figure qui nous semble le moins complexe.

Alors que *«la démarche scientifique ne consiste pas à chercher les causes en dehors de la nature»* (Hubert Reeves), l'homme a longtemps attribué les phénomènes de la vie à des causes surnaturelles. Et aujourd'hui, il subsiste une survivance de cette pensée. Aussi tout événement malencontreux est-il encore aisément imputé à l'action maléfique d'une tierce personne.

A cet effet, il peut s'agir de décès, d'un cas de maladie, d'un accident ou d'un échec, quelle qu'en soit la nature. On parle alors de mauvais sort jeté par autrui, mauvais sort qui s'inscrit dans le cadre de pratiques occultes. Le coupable désigné est incriminé sur la base de l'existence de relations conflictuelles entre lui et la victime. Le présumé coupable est parfois d'autant plus criminalisé qu'il aura proféré des paroles menaçantes à l'endroit de la victime. Parfois, le présumé coupable est suspecté sur la base de son profil physique (sujet d'âge avancé, porteur d'une calvitie et ou de cheveux blancs. Dès lors, il s'agit d'un simple délit de faciès. Et dans tous les cas, on peut donc parler de raccourcis, d'accusations sans fondement évident, sans base rationnelle.

La sorcellerie «avérée» c'est-à-dire «reconnue comme certaine» (Hachette) se révèle d'une toute autre complexité.

Nous n'avons pas la prétention d'en établir ici l'existence. Toutefois, nous pensons qu'il s'agit là d'un phénomène marginal. Puisqu'à l'impossible nul n'est tenu, nous arrêterons ici notre propos, faute de matière.

Pr Prosper SENGA

REMERCIEMENTS

La veuve BOUKAKA, née LOUTAYA Antoinette, Enseignante à la retraite, les enfants BOUKAKA:

1. BOUKAKA Patrick Georges;
2. BOUKAKA LEGO Judith Rufine;
3. BOUKAKA MILANDOU Ghislain Eusèbe;
4. BOUKAKA Ursule Valérie Bibiane;
5. BOUKAKA Loussende pépin Wilfrid;
6. BANSIMBA BOUKAKA Perpétue Nina;
7. BANZOUZI BOUKAKA Bénédicte Zita;
8. BOUKAKA Habib Plaisirs;
9. BOUKAKA Papus Rosalin;
10. BOUKAKA Hamed Titus.

Ainsi que ses petits-fils, expriment leur remerciement à leurs amis et connaissances pour l'assistance multiforme qu'ils leur ont apportée lors du décès de leur époux, père, et grand père Monsieur BOUAKA Patrice César, Inspecteur Principal de Trésor à la retraite, le 1er janvier 2020, l'inhumation a eu lieu le 16 janvier 2020.

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences, à 10 heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 22 février 2020, à 10 heures.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:

En vertu de la grosse d'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire, année 2010, rép n°A03, portant Convention de Crédit avec affectation Hypothécaire conclue, entre LCB BANK et Monsieur Valéry Marcel Enagnon ADJAHI, majeur, pour être né le 21 mars 1963 à Porto Novo, de nationalité béninoise, République du Bénin, Titulaire d'une carte de résident n°000021100 délivrée à Brazzaville, en date du 06 février 2009, demeurant et domicilié au n°2, rue Loubetsi, quartier OCH, Pointe-Noire, en date à Pointe-Noire du 23 avril 2010, en l'Office Notarial de Maître Raymond ASSAH, sis à Pointe-Noire, derrière la Bourse du Travail, vers l'entrée de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), B.P.: 5005, Tél.: 05.553.15.07/06.675.15.15, République du Congo; acte publié à la conservation foncière de Pointe-Noire Centre, le 30 avril 2010, sous dépôt n°15/820, Extrait n°820;

Et par la suite d'un commandement de Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Pointe-Noire y demeurant soussigné, en date du 31 juillet 2019, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire, en date du 09 septembre 2019;

Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK, Groupe BMCE BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n°06B58 (ancien n° 04B 779), NIU: M2005110000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, B.P.: 2889, Tél.: (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB:www.lcb-bank.com, représentée par son Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, créancière saisissante;

Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de ARTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire;

En présence de:

Monsieur Valéry Marcel Enagnon ADJAHI, majeur, pour être né le 21 mars 1963 à Porto Novo, de nationalité béninoise, République du Bénin, Titulaire d'une carte de résident n°000021100 délivrée à Brazzaville, en date du 06 février 2009, demeurant et domicilié au n°2, rue Loubetsi, quartier OCH, Pointe-Noire, République du Congo, débiteur personnel hypothécaire;

Il sera, le samedi 22 février 2020, à 10 heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

La propriété est située à Pointe-Noire, dans l'Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, quartier MPITA (WHARF), cadastrée parcelle n°08, bloc: 111, section B.P.:, superficie 1000m2, objet du Titre Foncier n°12642 ;

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix: 130.000.000 F. CFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes.

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée, dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente:

-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire;

-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 25 Janvier 2020.

Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)

BQC
Business Quality Certification
ISO 22000
SYSTEM CERTIFICATION
#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Votre
Eau Familiale !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
+242 06 606 11 11